

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Etat des lieux 2018

*TP2: Coopération entre
HES/HEP et HEU*

*TP3: Coopération entre
HES/HEP et hautes écoles
étrangères*

P-1 Programmes doctoraux

Mentions légales

Mandant	Comités de pilotage TP2 et TP3
Responsable de projet	Tristan Flury, collaborateur scientifique, swissuniversities
Auteurs	TP2 : Dominique Arlettaz, ancien recteur de l'Université de Lausanne et ancien président de la Chambre HEU de swissuniversities TP3 : Johannes Flury, ancien recteur de la PH Graubünden et ancien président de la COHEP
Version	Version finale du 09.05.2019. Les chapitres 8 à 12 ont été traduits de l'allemand. En cas de doute, la langue originale fait foi.
Contexte	Le présent rapport est un rapport intermédiaire, correspondant à l'état des lieux de la situation à mi-fin 2018, soit peu de temps après le démarrage des projets. Il présente la vision des deux experts qui ont réalisé l'état des lieux.

swissuniversities

Tables des matières

1.	Le programme P-1	6
1.1.	TP2 : Coopération entre HES/HEP et HEU	6
1.2.	TP3 : Coopération entre HES/HEP et hautes écoles étrangères	8
2.	Etat des lieux	10
2.1.	Situation initiale	10
2.2.	Réalisation de l'état des lieux	11
3.	TP2 – Appréciation générale	12
3.1.	Capacité d'atteindre les objectifs du projet	12
3.2.	Caractéristiques des projets soutenus par le projet TP2	13
4.	TP2 – Remarques particulières : les difficultés	16
4.1.	L'accès au doctorat pour les titulaires d'un master HES/HEP	16
4.2.	La reconnaissance du rôle de co-directeur de thèse pour les professeurs HES/HEP	16
4.3.	La taille de certains projets	17
4.4.	Le financement à long terme	18
5.	TP2 – Remarques particulières : les aspects qui fonctionnent bien	18
5.1.	La résolution des problèmes d'accès à l'inscription en thèse et de reconnaissance des co-directeurs de thèse	18
5.2.	La présence d'une stratégie de la formation doctorale	18
5.3.	L'attractivité des HES et des HEP comme environnement favorable à la réalisation de thèses de doctorat	19
5.4.	Des projets qui s'adressent à un nombre suffisant d'étudiants et de professeurs	19
5.5.	Des projets construits sur une collaboration interinstitutionnelle durable	20
6.	TP2 – La position des doctorants	20
7.	TP2 – Conclusions	20
8.	TP3 – Appréciation générale	23
8.1.	Des projets précieux, en cours de développement	23
8.2.	Motivations partagées	23
8.3.	Différentes approches et procédures	24
9.	TP3 – Ce qui fonctionne bien	26
10.	TP3 – Ce qui peut être amélioré	27
11.	TP3 – Le ressenti et la position des doctorants	27
12.	TP3 – Conclusions	28
13.	TP2 et TP3 : Recommandations communes	30

Annexes

Annexe 1: Proposition de projet de swissuniversities à l'intention de la CSHE

Annexe 2: Appel à projets TP2 (1)

Annexe 3: Appel à projets TP2 (2)

Annexe 4: Appel à projets TP3

Annexe 5: Enquête en ligne

Abréviations

COHEP	Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
HES	Hautes écoles spécialisées
PgB	Projektgebundene Beiträge: contributions liées à des projets
HEP	Hautes écoles pédagogiques
HEU	Hautes écoles universitaires
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
CSHE	Conférence suisse des hautes écoles

Langage épicène

Dans le texte ci-après, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination, afin d'alléger le texte.

1. Le programme P-1

L'encouragement de la relève scientifique est une mission centrale des hautes écoles. Elles travaillent notamment au développement des formations doctorales et du 3^e cycle dans le but de renforcer leur qualité et leur attractivité, de créer de bonnes conditions de carrière pour les doctorants, de diversifier l'offre de formation doctorale et de consolider la recherche.

Le programme P-1 *Programmes doctoraux et développement du 3^e cycle (2017 - 2020)* (ci-après « programme P-1 ») forme un cadre pour l'encouragement de programmes doctoraux des hautes écoles universitaires (HEU), d'une part, et de formations doctorales fondées sur des coopérations entre les HEU et certaines hautes écoles étrangères avec les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP), d'autre part. Les hautes écoles entendent exploiter ainsi le potentiel de coordination de swissuniversities en mettant en place des réseaux et des coopérations de forme nouvelle couvrant tous les types de hautes écoles, tout en renforçant les profils spécifiques des HEU, des HES et des HEP. Le programme P-1 comprend trois sous-projets tournés vers un objectif commun: il soutient 1. des programmes doctoraux des HEU (TP1), 2. des formations doctorales fondées sur la coopération entre les HEU suisses et les HES/HEP (TP2) et 3. des coopérations entre les HES/HEP et des hautes écoles étrangères, dans le but de soutenir également la formation doctorale dans les domaines non ancrés dans les HEU en Suisse (TP3).

1.1. TP2 : Coopération entre HES/HEP et HEU

Doté de CHF 5'000'000¹ pour la période 2017 – 2020, le sous-projet 2 *Coopération au niveau de la formation doctorale entre les HES/HEP et les HEU suisses* (ci-après TP2) permet de soutenir des projets de coopération au niveau de la formation doctorale entre les HEU d'une part et les HES et les HEP d'autre part. Les projets de coopération financés sont construits et réalisés en collaboration entre les partenaires HEU et HES/HEP, chacun y apportant ses compétences spécifiques et en veillant ensemble à la qualité de la formation doctorale proposée. L'objectif consiste à mettre en œuvre des collaborations qui favorisent un encadrement de doctorants actifs dans les HES et les HEP, étant entendu que des responsables des différents types de hautes écoles sont impliqués ensemble dans l'encadrement doctoral et que le titre de docteur est délivré par les HEU. Le TP2 a pour objectif de consolider la coopération entre les HEU suisses et les HES/HEP au niveau du doctorat afin de renforcer la relève scientifique avec un profil HES et HEP.

Le Comité de pilotage TP2, composé de trois représentants des HEU (dont la présidence), 2 représentants des HES et un des HEP a lancé un premier appel à projets avec échéance au 31.01.2017. Dans ce cadre, le Comité de swissuniversities a, sur recommandation du Comité de pilotage TP2, sélectionné 12 projets, auxquels un total de CHF 3'584'282 a été attribué. L'entier des moyens à disposition n'ayant été attribué dans le cadre du premier appel à projets, un second appel à projets avec échéance au 31.10.17 a été lancé. Celui-ci a permis de sélectionner 5 projets supplémentaires, auxquels CHF 1'151'300 ont été attribués. Les fonds restants ne seront pas attribués à des projets supplémentaires mais seront utilisés afin de compenser les coupures décidées par l'assemblée fédérale à fin 2017.

Le tableau de la page suivante présente la liste des projets soutenus par le TP2.

¹ Dont CHF 112'200 pour couvrir les coûts de coordination et de gestion du projet par swissuniversities.

Bold = Leading house

No	Projet	Domaine	Partenaire(s) HES/HEP	Partenaire(s) HEU	Montant accordé
1	Angewandte Psychologie & Kommunikationswissenschaft	Angewandte Psychologie	ZHAW FHNW HTW Chur	UZH	482'362
2	Kooperatives Doktoratsprogramm Fachdidaktik	Fachdidaktik	PH Graubünden PH St.Gallen PH Schwyz PH Zürich PH Zug	UZH	235'500
3	Programme doctoral en travail social DOCTS	Travail social	HES-SO SUPSI	UniGe	105'600
4	Epistemologien ästhetischer Praktiken	Epistemologien ästhetischer Praktiken	ZHdK	ETH Zürich UZH	324'067
5	Campus Luzern - Kooperative Promotionsförderung	Global	PH Luzern HSLU	UniLu	392'317
6	PhD Network in Data Science	Data Science	ZHAW SUPSI	UZH UniNe	541'010
7	PhD Program in Public Health Sciences (SSPH+UAS)	Public Health Sciences	SUPSI BFH FHO ZHAW	UniBas UniBe UniLu UniNe USI UZH	403'000
8	Kooperationsprojekt Doktorat Democracy Studies & Civic Education	Democracy Studies & Civic Education	PH FHNW	UZH	97'376
9	Doctoral program in Applied Linguistics: Argumentation in professional practice	Applied linguistics	ZHAW	USI	583'000
10	Professionalisierungsprogramm für Doktoratsbetreuende IBW	Bildungswissenschaften und Fachdidaktiken	PH FHNW	UniBas	33'750
11	Doktoratsprogramm Fachdidaktik	Fachdidaktik	PH FHNW	UniBas	139'800
12	Kooperationsprojekt 'Musikwissen'	Musik	FHNW	UniBas	246'500
13	BADOC - Bureau d'appui et de coordination de la formation doctorale	Global	HES-SO	UNIL	279'325
14	Care and Rehabilitation Sciences	Santé	ZHAW FHS (FHO) SUPSI Kalaidos BFH	UZH	384'400
15	Programme doctoral complémentaire romand en didactique des disciplines	Fachdidaktik	HEP VD HEP BEJUNE HEP VS HEP FR	UNIGE UNIFR	55'125
16	Kooperatives Doktoratsprogramm «Soziale Arbeit und Sozialpolitik» der Universität Fribourg und der Fachhochschule Nordwestschweiz	Travail social	FHNW	UNIFR	209'000
17	PhD Cooperation Program in Public Administration	Administration publique	ZHAW	UNIL	223'450
			Montant total accordé		4'735'582

Parmi les 17 projets, les n° 10 et 11 sont étroitement liés puisqu'ils émanent des mêmes institutions et des mêmes responsables de projet et qu'ils constituent un ensemble cohérent dédié à la même collaboration et à la même discipline : en effet, le projet 10 propose des formations et du soutien aux superviseurs de thèse dans le domaine de la didactique disciplinaire et le projet 11 est un programme doctoral classique qui propose un encadrement et des activités à l'intention des doctorants dans ce même domaine. Dans le présent rapport, ces deux projets seront toujours présentés simultanément et, au total, on citera par conséquent 16 projets sélectionnés par swissuniversities.

1.2. TP3 : Coopération entre HES/HEP et hautes écoles étrangères

Doté de CHF 2'000'000² pour la période 2017 – 2020, le sous-projet 3 *Coopération entre HES/HEP et hautes écoles étrangères dans le domaine du doctorat* (ci-après TP3) permet de soutenir des projets de coopération au niveau de la formation doctorale entre les HES et les HEP d'une part et des hautes écoles étrangères d'autre part. Les projets de coopération financés sont ciblés sur les domaines/disciplines n'ayant pas d'ancrage dans les hautes écoles universitaires suisses. Le titre de docteur est délivré par les hautes écoles étrangères partenaires.

Le Comité de pilotage TP3, composé de trois représentants des HES (dont la présidence) et d'un représentant des HEP a lancé un appel à projets avec échéance au 30.12.2016 et mis sur pied une commission d'experts indépendante, composée d'experts internationaux et présidée par Dominique Arlettaz, ancien recteur de l'Université de Lausanne et ancien président de la Chambre HEU de swissuniversities. C'est cette commission qui a recommandé au Comité de pilotage TP3 d'attribuer un total de CHF 1'940'000 à 6 projets sélectionnés. Le Comité de pilotage TP3 a suivi les recommandations et les a transmises au Comité de swissuniversities, qui les a confirmées.

Le tableau de la page suivante présente la liste des projets soutenus par le TP3.

² Dont CHF 60'000 pour couvrir les coûts de coordination et de gestion du projet par swissuniversities.

Gras = Leading house

No	Projet	Domaine	Hautes écoles suisses	Hautes écoles étrangères	Montant accordé
1	Doctoral Programme in Facility Management	Management	ZHAW	Liverpool John Moores University Norwegian University of Science and Technology NTN	300'000
2	Formation doctorale avec l'UQAM	Travail social	HES-SO SUPSI	UQAM Université du Québec à Montréal	200'000
3	ECAM Graduate School	Kunst	FHNW	University of Arts and Design Linz IFK Internationales Forschungszentrum Kulturwissenschaften, Kunstuniversität Linz	350'000
4	FD Art & Design	Kunst	ZHdK PHZH	Academy of Fine Art, Design and Architecture Stuttgart ABKS	370'000
5	Practice in Curating	Kunst	ZHdK	University of Reading, UK	360'000
6	Practice-based PhD	Kunst	ZHdK	University of Arts and Design Linz	360'000
			Montant total accordé		1'940'000

2. Etat des lieux

2.1. Situation initiale

Comme précisé dans la proposition de projet du programme P-1 (cf. annexe 1), swissuniversities reconnaît l'importance du TP2 et du TP3 pour le développement d'une relève scientifique de qualité pour les hautes écoles et pour le tissu économique suisse, ainsi que pour la consolidation de la coordination entre les différents types de hautes écoles. C'est pourquoi une esquisse de projet proposant une reconduite du TP2 et du TP3 durant la période 2021 – 2024 a été déposée auprès de la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) à fin 2018. Afin de pouvoir adapter les objectifs et structures des deux sous-projets en fonction des expériences acquises lors de la période 2017 – 2020, les deux comités de pilotage TP2 et TP3 ont décidé qu'un état des lieux devait être mené en 2018 et 2019, alors qu'une évaluation plus conséquente devra être prévue à l'issue de la période 2021 – 2024. L'objectif de l'état des lieux consiste à évaluer la pertinence de l'ensemble du projet TP2 et du projet TP3 par rapport au but initial. Il s'agit de :

- réaliser un état des lieux global des différents projets soutenus afin de vérifier la pertinence des actions menées au regard de l'objectif global du TP2, respectivement du TP3, et des objectifs particuliers présentés dans les requêtes déposées en réponse aux appels à projets,
- évaluer l'intensité et l'efficacité des collaborations entre, d'une part, les HES et les HEP suisses et, d'autre part, les HEU suisses (TP2) et certaines hautes écoles étrangères (TP3) partenaires des projets,
- évaluer l'intérêt du dispositif mis en place pour les doctorants concernés.

Sur proposition des deux comités de pilotage TP2 et TP3, le Comité de swissuniversities a ainsi décidé au début 2018 de confier la réalisation de l'état des lieux du TP2 à Dominique Arlettaz, ancien recteur de l'Université de Lausanne et ancien président de la Chambre HEU de swissuniversities, et celle du TP3 à Johannes Flury, ancien recteur de la PH Graubünden et ancien président de la COHEP.

La démarche d'établissement de l'état des lieux du TP2 et du TP3 vise à vérifier si les objectifs indiqués au chapitre 1 sont atteints ou seront atteints à la fin de la période, soit à fin 2020. Il s'agit donc de passer en revue l'organisation et les activités des 22 projets en regard des objectifs principaux, soit :

- la mise en place de conditions favorables à l'émergence ou au renforcement de compétences d'encadrement doctoral au sein des HES et des HEP,
- l'offre de perspectives de formation doctorale à l'intention des étudiants talentueux et motivés, inscrits en master dans une HES ou une HEP,
- l'encouragement de la relève scientifique avec des profils de type HES ou HEP,
- et la promotion de la collaboration, en matière de formation doctorale, entre, d'une part, les HES et les HEP suisses et, d'autre part, les HEU suisses (TP2) et certaines hautes écoles étrangères (TP3)

Il s'agit en particulier d'analyser les points suivants :

- vérifier si l'impact du soutien accordé à ces projets de collaboration est conforme aux attentes du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et de swissuniversities,
- estimer la pertinence des actions entreprises dans le cadre de ces 22 projets,
- percevoir l'intérêt de ces projets pour les doctorants désireux de réaliser leur doctorat en étant actifs dans une HES ou une HEP, ainsi que pour les superviseurs de thèses de doctorat, qu'ils soient affiliés à une HES, à une HEP ou à une HEU,
- évaluer l'intensité et l'efficacité de la collaboration entre, d'une part, les HES et HEP suisses et, d'autre part, les HEU suisses (TP2) et hautes écoles étrangères (TP3)

- estimer l'intérêt global du dispositif.

Cet état des lieux vise ainsi à permettre de tirer des conclusions de nature informative dans l'optique de la période 2021 – 2024.

2.2. Réalisation de l'état des lieux

Une enquête en ligne a tout d'abord été réalisée en août et septembre 2018 (cf. annexe 5). Les responsables de chacun des 16 projets du TP2 et des 6 projets du TP3 ont répondu à celle-ci. Après analyse des réponses, des entretiens d'approfondissement ont été menés entre octobre et décembre 2018. Les responsables des 22 projets ont ainsi reçu la visite de l'expert responsable de l'état des lieux (Dominique Arlettaz pour les projets du TP2, Johannes Flury pour les projets du TP3). Pour chacun des projets au sein desquels des doctorants étaient déjà enrôlés, des entretiens avec de 1 à 5 doctorants ont également été réalisés par l'expert responsable. Les experts ont été chaleureusement accueillis, tant par les responsables de projet que par les doctorants, et remercient tous leurs interlocuteurs pour leur engagement et leur collaboration.

Il est important de préciser que les appréciations présentées dans le présent rapport correspondent à une analyse effectuée durant le dernier trimestre 2018, donc à peu près à la moitié de la période de subventionnement. Il est probable (et souhaitable) que le volume d'activités et le nombre de doctorants concernés évoluent à la hausse d'ici fin 2020, du moins pour la majorité des projets.

TP2: Coopération entre HES/HEP et HEU

3. TP2 – Appréciation générale

3.1. Capacité d'atteindre les objectifs du projet

3.1.1. Remarques préliminaires

Le présent paragraphe présente une appréciation globale et générale des projets sélectionnés, sans entrer dans les détails ni fournir une appréciation de chacun des 16 projets.

L'ensemble des projets du TP2 sont construits sur une volonté de collaboration entre les HES ou les HEP d'une part et les HEU d'autre part, mais il est utile de rappeler qu'une telle collaboration n'a de sens que dans un nombre limité de domaines disciplinaires où il y a des compétences et des intérêts communs aussi bien dans les HES, respectivement dans les HEP, que dans les HEU. Par conséquent, il faut toujours analyser le succès de telles collaborations à la lumière de la taille du périmètre de possibles interactions scientifiques entre les différents types de hautes écoles.

Il convient également de relever qu'avant le projet de collaboration TP2, il existait déjà des personnes préparant un doctorat, respectivement des professeurs supervisant des thèses de doctorat, dans les HES et les HEP. En revanche, il n'y avait pas (ou seulement très partiellement) de cadre clair et visible à la réalisation de ces activités de formation et de recherche. Ainsi, chaque situation était le résultat d'un montage "ad hoc", souvent construit grâce aux relations personnelles qu'entretenaient des professeurs HES/HEP avec des professeurs d'universités suisses ou étrangères.

3.1.2. Appréciation générale positive

De manière générale, le TP2 a permis de faire de la formation doctorale dans les HES et les HEP un objectif prioritaire pour le paysage national des hautes écoles. L'analyse des 16 projets confirme en effet, sans aucune réserve, que pour chacun d'eux (à l'exception d'un programme doctoral qui n'a absolument pas commencé), le fait d'avoir été sélectionné par le Comité de swissuniversities et d'avoir fait l'objet d'un soutien financier de la Confédération (par le SEFRI) a donné un signal politique très fort et une belle impulsion à l'établissement d'une structure offrant la possibilité de réaliser un doctorat dans un environnement de recherche propre aux HES et aux HEP. Cet impact positif s'est principalement fait sentir dans les HES et les HEP qui ont ainsi été incitées à faire la place nécessaire, dans leur organisation et – si possible – dans leur budget, à la formation doctorale, mais aussi dans les HEU qui ont appris à découvrir des compétences scientifiques spécifiques existant dans les HES et les HEP et qui ont trouvé un intérêt à cette nouvelle forme de collaboration.

Cet effet général du TP2 est donc très positif et cette impression est renforcée par la qualité des activités organisées par les projets sélectionnés. Il faut cependant bien comprendre que les réalisations restent modestes à ce stade, que l'on considère le nombre de domaines disciplinaires concernés par ces collaborations ou le nombre de doctorants participant à ces projets, et spécialement ceux qui sont actifs dans une HES ou une HEP (cf. tableau au paragraphe 3.2).

Le premier avantage de ce signal politique est qu'il a donné une perspective aux étudiants talentueux et motivés, inscrits dans un cursus de master dans une HES ou une HEP, en leur montrant qu'il existait une possibilité de poursuivre leur formation scientifique par la préparation d'un travail de doctorat dans un cadre approprié et prévu pour eux. De plus, l'organisation mise en place leur permet de bénéficier des compétences scientifiques théoriques et méthodologiques provenant des HEU et simultanément d'un environnement de recherche moderne et attractif au sein des HES ou des HEP grâce à une orientation de leurs objets d'étude vers la recherche appliquée.

D'autre part, le lancement des projets soutenus par le TP2 a "forcé" un chemin pour établir la formation doctorale au sein de la structure des HES, qui sont souvent plus orientées vers l'enseignement et la réalisation de mandats de recherche appliquée. Cet effet est le même pour les HEP, même si l'on constate avec satisfaction que les projets impliquant des HEP

sont le fruit d'une collaboration avec les HEU qui existe déjà depuis plusieurs années dans le domaine de la didactique disciplinaire.

En résumé, l'impulsion donnée par le TP2 a montré clairement que l'existence d'une formation doctorale solide et de qualité au sein des HES et des HEP n'allait pas de soi, mais devait se construire sur la base d'une stratégie institutionnelle bien définie, du renforcement des compétences propres à l'éclosion de doctorats de haute qualité et d'un réseau scientifique de collaborations à l'intérieur de la Suisse, avec tous les types de hautes écoles, et à l'étranger.

3.1.3. Quelques réserves

Si le signal politique a été bien perçu, aussi bien par les HES et les HEP en charge de ces 16 projets que par les HEU partenaires, force est pourtant de constater que le chemin est encore long pour arriver à établir véritablement une culture de la formation doctorale dans les HES et les HEP.

Cette démarche prend du temps, souvent plus de temps que prévu, et nécessite un changement de culture au sein des HES et des HEP, afin de placer la formation doctorale parmi les priorités institutionnelles, mais aussi de la part des HEU pour ce qui concerne la collaboration avec les HES et les HEP en matière d'encadrement doctoral. Les projets communs ne peuvent se construire avec succès que s'ils se basent sur une expérience de collaboration qui a déjà une certaine maturité et qui a permis d'établir des relations de confiance entre des professeurs HES et HEP et des professeurs HEU. Cette remarque est particulièrement valable pour le cas des projets ancrés dans les HES : si certains projets sont bien avancés, répondent déjà aux attentes et ont atteint un nombre de doctorants suffisant, d'autres ne sont qu'au tout début de leur fonctionnement, ne s'adressent pour l'instant à aucun doctorant issu d'une HES ou n'ont même pas encore démarré. On constate que les collaborations qui ont été initiées seulement au début de la période 2017-2020 n'ont souvent pas encore abouti à un projet solide. Ce point est un sujet de déception car ces projets ont malgré tout mobilisé des ressources importantes qui auraient pu être mieux utilisées ailleurs. Les projets portés par les HEP sont plus avancés et fonctionnent déjà de manière satisfaisante. En conclusion, l'on peut affirmer que l'objectif général du TP2 est largement atteint, même si, dans certains cas, le temps écoulé depuis 2017 n'a malheureusement pas été suffisant pour bien établir les projets sélectionnés de manière à apporter une véritable plus-value.

3.2. Caractéristiques des projets soutenus par le projet TP2

Comme indiqué au paragraphe 1.1, le TP2 a permis de soutenir 16 projets de collaboration entre les HES/HEP et les HEU au niveau de la formation doctorale. Il est intéressant de noter que ces 16 projets ne sont pas tous de même nature, respectivement ont des périmètres d'activité et de collaboration bien différents. Pour prendre la mesure de cette variété et mieux comprendre les remarques qui seront formulées aux chapitres 4, 5 et 6, on peut répartir ces 16 projets en différentes catégories :

- A. Des programmes doctoraux classiques : ces projets proposent des activités structurées pour doctorants (cours d'approfondissement disciplinaire, enseignement de *soft skills*, rencontres périodiques des doctorants inscrits au programme, workshops, *summer schools*, conférences internationales ou autres événements d'insertion dans la communauté scientifique) ; dans le cas de ces projets, le financement provenant du TP2 couvre principalement les coûts de ces activités, les coûts de coordination et, le plus souvent, une partie des frais de supervision de thèses de doctorat par des professeurs HES.
- B. Des programmes doctoraux classiques (cf. catégorie A ci-dessus) qui englobent en outre des activités de soutien et de formation pour les superviseurs de thèse (prin-

cipalement pour des professeurs HES ou HEP qui co-dirigent des thèses de doctorat) ; dans ce cas, le financement provenant du TP2 couvre les frais indiqués au point (A), ainsi que les coûts de ces formations.

- C. Des programmes doctoraux qui viennent apporter un complément à des programmes doctoraux existants : il s'agit de domaines disciplinaires qui disposent déjà de programmes doctoraux classiques organisés par une ou plusieurs HEU – notamment par la CUSO – qui sont complétés par des modules de formation, objet du projet financé par le TP2, apportant à un petit nombre de doctorants des compétences sur un aspect spécifique d'un champ de recherche ; dans ce cas, le financement provenant du TP2 est généralement plus modeste et utilisé de manière analogue aux projets de catégorie A.
- D. Des projets qui ne constituent pas des programmes doctoraux au sens classique, mais qui mettent en place un cadre à la collaboration entre une ou plusieurs HES/HEP et une ou plusieurs HEU : ces projets n'offrent donc pas d'activités dans un champ disciplinaire donné, mais mettent en place des procédures claires et transparentes pour inscrire en formation doctorale dans une HEU des étudiants provenant des HES/HEP, pour reconnaître le rôle des co-directeurs de thèse provenant des HES/HEP, pour apporter un soutien aux doctorants par des conseils et des enseignements de *soft skills*, ainsi que des formations aux co-directeurs de thèse ; ces projets sont en général très larges et ont, en principe, le potentiel de concerner un grand nombre de doctorants ; le financement provenant du TP2 est dans ce cas essentiellement utilisé pour couvrir les coûts de coordination, et subsidiairement des activités de formation à l'intention des doctorants et des superviseurs de thèse. Il existe deux projets de ce type. Le projet no 5, intitulé "Campus Luzern" donne un cadre à la collaboration entre la Hochschule Luzern, la PH Luzern et l'Universität Luzern, mais ne concerne que très peu de domaines disciplinaires en raison du manque d'intérêts scientifiques communs à ces trois hautes écoles (essentiellement les sciences économiques qui existent à la Hochschule Luzern et à l'Universität Luzern) ; pour cette raison, ce projet ne concerne aucun doctorant pour l'instant. L'autre projet est le no 13, intitulé BADO, organisé par la HES-SO en collaboration avec l'Université de Lausanne et qui pourra offrir un cadre favorable à une centaine de doctorants et à leurs co-directeurs de thèse.
- E. Des projets qui consistent essentiellement à mettre en place un réseau de chercheurs actifs dans les HES, les HEP ou les HEU, mais qui n'offrent pas vraiment d'activités aux doctorants, si ce n'est une rencontre annuelle et la prise en charge de certains frais de voyage : le financement provenant du TP2 couvre dans ce cas essentiellement des coûts de coordination, des frais de voyage et des frais de supervision de thèse par des professeurs HES.

Sans entrer dans les détails, on peut grossièrement classer comme suit les 16 projets sélectionnés par le TP2 dans les catégories évoquées ci-dessus, étant entendu que certains projets appartiennent à plusieurs catégories. Le tableau ci-dessous mentionne également les projets qui ont pris du retard (notamment parce qu'ils n'ont pas résolu certains problèmes évoqués au chapitre 4) et qui n'ont pas véritablement commencé leurs activités. Il indique le nombre de doctorants inscrits dans ces projets et qui sont actifs dans les HES ou les HEP ; certains projets concernent en réalité un nombre de doctorants plus important, mais les nombres indiqués ici ne prennent pas en compte les doctorants effectuant l'ensemble de leurs activités au sein d'une HEU, par cohérence avec les objectifs du TP2.

Projet No	A Programme classique	B Programme classique + formation des co-directeurs	C Complément de programmes existants	D Cadre pour la formation doctorale	E Réseau de recherche	Programme qui n'a pas encore débuté	Nombre de doctorants réalisant leur travail de recherche dans les HES ou HEP ³	Nombre de doctorants titulaires d'un Master HES ou HEP ³	Nombre total de doctorants inscrits dans le programme ³
1	X						10	3	10
2		X					16	6	16
3			X				5	2	14
4	X						3	3	17
5				X		X	-	-	-
6					X		8	1	8
7		X					8	0	9
8			X				2	0	2
9	X						3	0	9
10+11		X					9	3	9
12	X						3	2	3
13				X			(*) ⁴	(*) ³	(*) ³
14	X						7	7	8
15			X				24	5	33
16						X	0	0	0
17	X					X	1	0	0

Les projets de catégorie A correspondent à ce qui existe depuis de nombreuses années dans la formation doctorale des HEU et fonctionnent de manière efficace, pour autant que le nombre de doctorants soit relativement important (dans les HEU, de nombreux programmes doctoraux s'adressent à une centaine de doctorants).

Pour tenir compte de la particularité de la volonté de renforcer la formation doctorale au sein des HES/HEP, les projets de la catégorie B semblent particulièrement indiqués, même si la partie du projet consacrée à la formation des co-directeurs de thèse peut rester modeste.

Les projets de la catégorie C font du sens dans certains champs disciplinaires (par exemple en didactique disciplinaire), mais deviennent plus problématiques lorsqu'ils ne concernent qu'un domaine très étroit et qu'un nombre très limité de doctorants et de co-directeurs de thèse, dans la mesure où l'un des intérêts des programmes doctoraux est la socialisation des doctorants et leur insertion dans une communauté scientifique.

Les projets de la catégorie D sont ceux qui ont, en principe, le plus fort impact institutionnel puisqu'ils sont liés à la politique générale et à la stratégie des HES et des HEP concernées, ont le potentiel de créer une véritable culture de la formation doctorale au sein des HES et des HEP et peuvent, par conséquent, concerner potentiellement un grand nombre de doctorants. Mais pour que des projets de ce type soient intéressants, il est impératif que le périmètre des collaborations possibles ne soit pas trop restreint (cet aspect est par exemple une des difficultés rencontrées par le projet no 5).

En revanche, la catégorie E, si elle présente un intérêt du point de vue de l'établissement d'un espace de collaboration en matière de recherche, n'apporte qu'une faible plus-value à

³ Les nombres indiqués dans le tableau ci-dessus sont essentiellement tirés des réponses à l'enquête en ligne réalisée en septembre 2018. La situation réelle, au moment de la rédaction du présent rapport, concerne certainement un nombre plus important de doctorants. Il convient de noter que l'avant-dernière colonne du tableau prend uniquement en compte les titulaires d'un master d'une HES/HEP suisse (mais pas les titulaires d'un diplôme d'une haute école étrangère).

⁴ Le projet 13 (BADO) fixe un cadre à la formation doctorale et à la collaboration entre la HES-SO et l'Université de Lausanne et s'adresse potentiellement à entre 120 et 150 doctorants.

l'encadrement doctoral puisqu'elle n'offre pas vraiment d'activités à l'intention des doctorants et des co-directeurs de thèse.

Les projets qui ne concernent qu'un très petit nombre de doctorants actifs dans les HES ou les HEP risquent de ne pas atteindre les objectifs visés, à moins qu'ils se développent fortement au cours des deux prochaines années. Il en est de même pour les projets dont les activités n'ont pas encore commencé (les projets 5 et 17 sont prêts à se développer, mais le projet 16 doit d'abord faire l'objet d'un consensus entre les institutions partenaires et d'une planification de ses activités). Il s'agira de veiller à ce que la situation de ces projets évolue favorablement d'ici fin 2020.

swissuniversities

4. TP2 – Remarques particulières : les difficultés

Le présent chapitre décrit les principales difficultés qui empêchent – entièrement ou partiellement – certains projets d'atteindre les objectifs visés. Elles sont de quatre types.

4.1. L'accès au doctorat pour les titulaires d'un master HES/HEP

Puisque l'objectif premier du TP2 est de donner aux étudiants talentueux et motivés, inscrits en master dans une HES ou une HEP, la perspective d'une éventuelle formation doctorale, il est impératif que ces étudiants puissent s'inscrire en doctorat auprès de la HEU (ou des HEU) partenaire(s) du projet concerné.

Dans le cas de certains projets, cela ne pose aucun problème, soit parce que les règles en vigueur dans les HEU concernées – et les pratiques courantes – permettent explicitement l'inscription en doctorat des étudiants titulaires d'un master HES ou HEP, soit parce que les responsables du programme ont mis en place un processus transparent pour l'inscription en doctorat des titulaires d'un master HES ou HEP. Ce processus est souvent basé sur le travail d'une commission paritaire HEU – HES/HEP qui examine les compétences et les intérêts des candidats à l'inscription en doctorat, ainsi que la qualité de leur projet de recherche, et qui formule un préavis à l'intention des autorités compétentes de la HEU, qui, elles, statuent dans le respect de leur dispositif légal et réglementaire ; ce type de processus est efficace et donne clairement à ces étudiants une possibilité d'accès au doctorat. En revanche, dans d'autres HEU, la question de l'accès au doctorat pour des candidats provenant des HES ou des HEP n'est pas réglée, voire fait l'objet de débats, de blocages ou de refus de principe. Même si dans ces cas, il y a en général un accord au niveau de la direction de la HEU pour l'inscription en doctorat des titulaires d'un master HES ou HEP, certaines facultés ou certains instituts s'y opposent ou ne le permettent que dans des situations très exceptionnelles et par des processus lents et complexes. Cette situation n'est pas favorable à l'atteinte des objectifs par les projets concernés car elle donne un signal extrêmement décourageant aux étudiants intéressés.

Concrètement, la possibilité de s'inscrire en doctorat dans la HEU partenaire avec un master délivré par une HES ou une HEP est offerte sans problème – et utilisée régulièrement – dans le cas des projets 2, 3, 4, 9, 10+11, 13, 15 et 17 ; dans les projets 5, 7, 12 et 14, les processus sont en cours d'acceptation, et, dans certains cas, ils sont au tout début de leur fonctionnement ou n'ont pas encore été sollicités par des étudiants. En revanche, il y a des blocages importants (parfois partiels lorsqu'ils n'émanent que de certaines facultés de la HEU concernée) dans les projets 1, 6, 8 et 16. Les responsables de tous les projets sont conscients de cet enjeu et, lorsque cela pose encore problème, tentent de trouver des solutions pragmatiques et durables.

4.2. La reconnaissance du rôle de co-directeur de thèse pour les professeurs HES/HEP

Le renforcement des compétences d'encadrement de doctorants dans les HES et les HEP fait partie des principaux objectifs du TP2. Il est donc essentiel que le rôle de directeur, ou

plus généralement de co-directeur de thèse, puisse être assumé par des professeurs ou des chercheurs des HES et des HEP, pour autant qu'ils aient une expertise de recherche élevée, et que ceux-ci soient reconnus comme tels par les HEU partenaires.

Cette possibilité est explicitement prévue, reconnue et pratiquée par plusieurs HEU, dans lesquelles des professeurs ou chercheurs actifs dans les HES ou les HEP sont acceptés, d'un point de vue règlementaire et dans la pratique, comme co-directeurs – parfois même comme directeurs – de thèse, à certaines conditions portant sur l'examen de leur expérience et de leur dossier de recherche. Dans d'autres HEU, la reconnaissance de ce rôle existe, en principe, mais elle est restreinte par deux facteurs : soit la pratique d'une telle reconnaissance est encore limitée (ou vient de débiter), soit les instances facultaires des HEU concernées posent certaines barrières à l'endroit des co-directeurs de thèse provenant des HES ou des HEP, par exemple en les empêchant de participer à la commission en charge de l'examen de doctorat du doctorant dont ils ont co-supervisé le travail. Les projets 1, 2, 6, 8 font face à ce genre de restrictions, parfois de manière partielle.

Dans tous les autres projets, donc dans la majorité des cas, cette condition de reconnaissance du rôle que jouent certains professeurs HES ou HEP ne semble pas poser de problème particulier, même si, dans le cas de quelques projets, elle n'a pas encore été mise en pratique.

Lorsque l'une des deux conditions décrites aux paragraphes 4.1 et 4.2 – ou les deux – n'est pas remplie, le projet n'a qu'un intérêt très limité dans la mesure où il ne s'adresse, de facto, qu'à des doctorants issus des HEU ou qu'à des doctorants essentiellement supervisés par des professeurs HEU, ce qui ne correspond pas aux buts du TP2. Dans la plupart de ces cas, il y a une volonté de la part des responsables du projet de trouver des solutions dans les prochaines années, mais ils sont souvent confrontés à des réticences de principe de la part de certains organes décisionnels des HEU. Ces réticences sont clairement plus fortes dans certaines HEU de Suisse alémanique (en particulier dans certaines facultés ou certains instituts – mais pas dans tous – de l'Université de Zürich), le respect des conditions décrites aux paragraphes 4.1 et 4.2 ne posant généralement aucun problème dans les HEU de Suisse romande et du Tessin.

Il est évident que ces deux questions évoquées aux paragraphes 4.1 et 4.2 devraient être réglées rapidement, et en tout cas avant fin 2020, pour que la plus-value stratégique du TP2 soit pleinement reconnue.

4.3. La taille de certains projets

Certains projets soutenus par le TP2 sont, pour l'instant du moins, beaucoup trop petits. Un projet qui ne réunit que deux ou trois doctorants n'a pas de sens si le but est d'encadrer les doctorants en leur proposant des activités formatrices qui contribuent à leur socialisation et à leur insertion dans la communauté scientifique de leur champ de recherche.

Dans certains cas, le nombre de doctorants participant au projet est plus important que celui indiqué ci-dessus (dans le tableau du paragraphe 3.2), mais il englobe des doctorants qui réalisent entièrement leur thèse au sein d'une HEU. Par ailleurs, il arrive que parmi les doctorants inscrits, il n'y en ait que très peu qui proviennent d'une HES ou d'une HEP. Cet état de fait ne diminue pas la qualité du projet, mais n'est pas optimal par rapport aux objectifs du TP2.

Une comparaison entre le nombre de doctorants inscrits dans un projet et le montant du subside obtenu du TP2 montre que le coût du projet peut être relativement important : cela ne pose pas de problème en phase de lancement, mais doit être corrigé à terme.

De plus, il est indispensable que le nombre de professeurs HES ou HEP qui encadrent ces doctorants soient également en nombre suffisant, ceci non seulement pour assurer un périmètre d'activités assez grand dans les HES et les HEP, mais aussi pour veiller à la pluralité des approches et des méthodes scientifiques.

4.4. Le financement à long terme

Le dernier obstacle à relever est, pour certains projets, l'absence de perspective claire d'un financement durable. Cette difficulté devra être levée assez tôt par les HES et les HEP concernées.

Certaines HES et HEP ont défini une stratégie pour la formation doctorale en leur sein et ont prévu des moyens pour soutenir les activités doctorales et les doctorants eux-mêmes : même si ces moyens sont généralement encore assez modestes, il est vraisemblable que ces hautes écoles soient en mesure de prendre des décisions de financement durable en faveur de leurs activités doctorales et donc des projets qu'elles portent. L'intérêt de cette mission et de la collaboration avec les HEU étant ancré dans leur vision politique à long terme, elles pourront facilement reprendre à leur charge le financement des projets concernés à l'échéance du financement provenant du TP2 (à fin 2020 ou à fin 2024).

En revanche, sans cet ancrage stratégique et institutionnel, il y a plus de doutes sur le financement à long terme des projets et cette volonté n'est pas toujours suffisamment anticipée. Cette question est particulièrement pertinente pour les projets qui ont obtenu des financements importants de la part du TP2 pour la période 2017 – 2020.

La situation est d'ailleurs paradoxale dans le cas des projets qui n'ont pratiquement pas utilisé le subside reçu du TP2 puisqu'ils ne sont qu'au tout début de leur fonctionnement ou n'ont pas encore commencé ni établi l'architecture de leurs activités. Il est évident que la situation de ces projets devrait être clarifiée avant tout éventuel renouvellement de leur financement.

5. TP2 – Remarques particulières : les aspects qui fonctionnent bien

Certains projets financés par le TP2 ont déjà acquis une certaine maturité et fonctionnent parfaitement au bénéfice des doctorants, des supervisions de thèse et de la collaboration interinstitutionnelle : ce sont clairement des succès. On peut notamment citer les projets 2, 7, 10+11, 14 et 15, ainsi que les projets 4 et 9, malgré leur taille un peu faible, et le projet 13 qui a un fort potentiel. La plupart des autres projets ont aussi leurs atouts, mais ont soit du retard dans la mise en œuvre, soit un périmètre trop petit, soit encore des difficultés conceptuelles à résoudre.

Le but du présent chapitre consiste à observer les aspects particulièrement positifs et de les considérer comme des "bonnes pratiques" qui peuvent être utiles aux autres projets en cours et aux projets futurs.

5.1. La résolution des problèmes d'accès à l'inscription en thèse et de reconnaissance des co-directeurs de thèse

Dans tous les projets qui fonctionnent bien, les deux difficultés expliquées aux paragraphes 4.1 et 4.2 ont été résolues de manière pragmatique, intelligente, efficace et durable.

5.2. La présence d'une stratégie de la formation doctorale

Dans tous les cas favorables, un des aspects les plus importants est le fait que la HES ou la HEP concernée a élaboré une stratégie de la formation doctorale. Cette stratégie peut notamment inclure :

- une définition de ce que doit être la formation doctorale au sein de la HES ou de la HEP concernée, une présentation des perspectives offertes aux meilleurs étudiants inscrits en master et intéressés par une formation doctorale, et des attentes par rapport aux professeurs qui supervisent des thèses de doctorats,
- un soutien aux superviseurs de thèses de doctorat, qui peut prendre la forme de formations spécifiques à la supervision de thèse, de mise à disposition de ressources ou de décharges,

- un soutien aux candidats au doctorat : ce point est très important car il permet d'offrir des conditions financières et matérielles attractives pour les futurs doctorants actifs dans les HES et les HEP ; l'aide peut prendre la forme de création de postes (même à temps partiel) prévus spécifiquement pour des candidats au doctorat ou de libération d'un temps réservé pour le doctorat dans le cahier des charges de certains collaborateurs,
- une reconnaissance institutionnelle des activités de supervision de thèse, respectivement de la préparation d'un doctorat, ce qui inclut notamment la possibilité pour un doctorant de rencontrer d'autres doctorants actifs dans la même HES/HEP.

5.3. L'attractivité des HES et des HEP comme environnement favorable à la réalisation de thèses de doctorat

Ce qui est très intéressant dans les programmes doctoraux qui fonctionnent bien, c'est que non seulement les doctorants inscrits dans ces programmes souhaitent poursuivre leur formation et de développer leur intérêt scientifique en préparant une thèse de doctorat, mais surtout, qu'ils expriment leur volonté de la réaliser au sein d'une HES ou d'une HEP. Leur motivation est multiple, mais citons par exemple les raisons suivantes :

- ils ont la volonté d'inclure une composante appliquée et "proche du terrain" dans leur projet de recherche ;
- ils espèrent bénéficier de compétences disciplinaires, théoriques et méthodologiques provenant d'un superviseur actif dans une HEU, respectivement de compétences en recherche appliquée et de relations stimulantes avec le "monde réel" offertes par l'environnement de la HES ou de la HEP : on peut évoquer l'exemple d'une doctorante en histoire de l'art dans une faculté universitaire qui souhaite être active dans une haute école d'art (HES) pour avoir l'occasion de rencontrer régulièrement des artistes, ou celui d'un doctorant en linguistique qui veut combiner une approche théorique de l'analyse du discours avec le traitement de certaines recherches en collaboration avec des journalistes ;
- ils veulent profiter du dynamisme actuel des HES et des HEP, qui est, entre autres, marqué par le caractère innovant de la mise en place de la possibilité de réaliser des travaux de doctorat dans cet environnement.

Il convient de relativiser légèrement ce jugement souvent enthousiaste, dans la mesure où il est exprimé par un nombre de doctorants qui reste modeste (une centaine) en comparaison avec l'ensemble des doctorants inscrits dans les hautes écoles suisses et où il est également dû au caractère "de nouveauté" de la démarche favorisée par le TP2.

En revanche, il faut souligner que cette appréciation favorable des conditions de recherche au sein des HES et des HEP est également profitable aux HEU partenaires de ces projets puisqu'elle donne du sens à la collaboration entre des hautes écoles de types différents et ont des conséquences concrètes sur la réalisation de projets de recherche communs et sur l'obtention de fonds de tiers. De ce point de vue, certains projets ont mis en lumière un potentiel de développement de nouveaux champs de recherche dans les HEU.

5.4. Des projets qui s'adressent à un nombre suffisant d'étudiants et de professeurs

Les projets qui fonctionnent bien offrent (ou offriront à terme) leur encadrement à un nombre suffisant de doctorants. Il est peut-être difficile de fixer une limite inférieure stricte, mais il est important de rappeler que l'on souhaite que les doctorants puissent se rencontrer, se rendre compte qu'ils ne sont pas "seuls", tirer parti des expériences de leurs collègues et avoir la possibilité de s'insérer dans une communauté scientifique locale et internationale.

Dans le même état d'esprit, il est préférable qu'il y ait plusieurs professeurs HES, respectivement HEP, et plusieurs professeurs HEU qui soient impliqués dans le projet et qui puissent co-diriger des thèses de doctorat. L'exemple d'un projet dans lequel un seul professeur HES, ou un seul professeur HEU, peut diriger des thèses de doctorat a clairement un périmètre trop restreint et n'aura, de facto, jamais un nombre de doctorants supérieur à quatre ou cinq, ce qui n'est pas idéal. De plus, la pluralité des points de vue et des références scientifiques est utile aux doctorants pour mener à bien leur projet de doctorat.

5.5. Des projets construits sur une collaboration interinstitutionnelle durable

Tous les projets qui fonctionnent bien sont le résultat d'une collaboration bien établie, souvent depuis plusieurs années, entre une ou plusieurs HES/HEP et une ou plusieurs HEU. Une telle situation est un gage de réussite car ce n'est que par le partage d'intérêts communs que les institutions peuvent accepter de s'engager dans un projet à long terme. Dans cette perspective, un projet comme le projet no 13 (BADO) qui veut ancrer une culture de collaboration, de partage d'expériences et de mutualisation de ressources et d'activités entre une HES et une HEU peut avoir des effets positifs durables sur de nombreux projets de thèse de doctorat. Il permettra de fixer un cadre qui offrira une forte visibilité, garantira des solutions pratiques aux problèmes évoqués au chapitre 4 et ouvrira la voie de nouvelles collaborations. Le projet no 5 (Campus Luzern) a la même ambition, mais est pour l'instant très peu actif en raison du profil trop étroit des domaines d'intérêt communs aux hautes écoles concernées.

6. TP2 – La position des doctorants

Pour tous les projets qui ont vraiment débuté, l'expert chargé de l'état des lieux du TP2 a eu l'occasion de rencontrer des doctorants inscrits dans ces programmes. Dans tous les cas, les doctorants se sont montrés enthousiastes ! Ils apprécient particulièrement la combinaison entre les aspects théoriques et pratiques de leur objet d'études et surtout la mise à leur disposition de compétences disciplinaires et méthodologiques provenant plutôt des HEU et de compétences en matière de recherche appliquée et de contacts avec le "terrain" offerts par l'environnement des HES et des HEP.

De manière générale, ils estiment que l'environnement de recherche qui existe au sein des HES et des HEP est très stimulant et le jugent particulièrement "moderne" et dynamique. Ils sont très confiants que cet environnement les confrontera à un champ de recherche stimulant et leur offrira ultérieurement de très intéressantes perspectives de carrière scientifique, notamment de carrière académique en vue de la relève dans les HES et les HEP.

Certains d'entre eux ont pourtant exprimé des critiques : celles-ci concernent principalement les processus d'admission dans les programmes et d'inscription en thèse dans les HEU qui sont, dans certains cas, trop longs, voire peu transparents. A part cela, leurs réserves concernent leur principale préoccupation qui est la précarité de leur situation financière et professionnelle : cet état de fait est liée au manque de postes prévus par les HES et les HEP spécifiquement dédiés à des candidats au doctorat ou à l'obligation qui leur est imposée par certaines HES de trouver eux-mêmes un financement de leur projet de recherche avant de débiter. Enfin, certains doctorants se rendent compte que le fait qu'ils soient "les premiers" dans ces programmes soutenus par le TP2 risque de les maintenir dans un relatif isolement.

7. TP2 – Conclusions

A l'issue de ce point de situation, nous pouvons résumer les constatations effectuées sur la base de l'analyse des 16 projets du TP2 comme suit.

1. Le TP2 a un effet positif par rapport aux objectifs visés. En particulier, il permet de mettre en place – ou de renforcer – des activités doctorales dans les HES et les HEP.
2. Le TP2 favorise la collaboration entre les HES et les HEP d'une part et les HEU d'autre part, de manière évidente, mais très sectorielle en raison du nombre restreint de domaines scientifiques communs à des types de hautes écoles distincts.
3. Le TP2 offre une perspective claire, visible et attractive aux étudiants talentueux et motivés, inscrits en master HES ou HEP, en vue de la poursuite de leur formation et du développement de leur intérêt pour leur domaine d'études par la préparation d'une thèse de doctorat. Le signal est positif, même si le nombre de doctorants concernés reste faible (une centaine au total).
4. Les doctorants qui participent aux programmes doctoraux soutenus par le TP2 sont très favorables, parfois même enthousiastes, par rapport au cadre de leur formation doctorale. Ils apprécient notamment l'encadrement dont ils bénéficient et qui leur permet de combiner l'acquisition de compétences théoriques, disciplinaires et méthodologiques avec la pratique d'une recherche orientée vers des applications : ils estiment que cette situation est exigeante, mais stimulante. Ils sont conscients que la formation doctorale qui leur est offerte leur ouvrira des perspectives de carrière favorables, y compris en vue de l'obtention de postes de relève académique au sein des HES et des HEP.
5. Les collaborations entre HES/HEP et HEU qui sont soutenues par le TP2 sont très profitables aux HES/HEP (pour les raisons exposées ci-dessus), mais ont également un impact positif sur les HEU puisque les doctorants concernés créent des liens précieux entre les institutions et les projets de recherche doctorale co-dirigés par des professeurs provenant des deux types de hautes écoles représentent une composante innovante de la recherche académique à l'articulation entre théorie et pratique.
6. Cependant, pour que les projets financés par le TP2 puissent se développer de manière durable et solide, il faut que la collaboration soit établie sur une relation de confiance entre les responsables des projets provenant des HES ou des HEP d'une part et des HEU d'autre part. Etablir une telle relation prend beaucoup de temps et l'on constate que les projets qui fonctionnent le mieux sont ceux qui sont construits sur une collaboration de longue date. En revanche, les projets qui n'ont pas été préparés soigneusement avant l'obtention d'un financement du TP2 ont beaucoup de peine à se mettre en place et n'atteindront probablement pas (ou très difficilement) les objectifs visés avant fin 2020.
7. L'établissement d'un environnement de formation doctorale dans les HES et les HEP nécessite un changement de culture dans ces hautes écoles. Pour que les projets fassent du sens et aient un impact durable, il est indispensable que la formation doctorale fasse intégralement partie de la stratégie des HES et des HEP concernées et obtienne un soutien déterminé des directions de ces hautes écoles, ceci en termes d'octroi de budgets dédiés à l'encadrement doctoral et de conditions matérielles favorables aux futurs doctorants.
8. Il faut bien entendu que ce soutien soit durable et que les HES et les HEP s'engagent concrètement et immédiatement (et non en 2020 ou 2024) à la reprise des charges financières de ces projets à l'échéance du financement fédéral provenant du TP2.
9. Pour que les objectifs du TP2 soient atteints, il est impératif que la question de l'accès à l'inscription en doctorat dans les HEU pour des titulaires d'un master HES ou HEP soit réglée par des processus pragmatiques et transparents dans le cas de tous les projets soutenus par le TP2. De même, le statut des professeurs et chercheurs HES/HEP qui co-dirigent des thèses de doctorat doit être reconnu de manière simple et directe par la HEU, dans chaque projet.

10. Certains projets ont reçu des subsides importants qui ne seront utilisés que très partiellement et uniquement pour un faible nombre de doctorants, en raison de gros retards de lancement. Ceci est défavorable à la réussite du TP2 car la plus-value de ces projets restera modeste, alors que leur coût semblera élevé.

swissuniversities

TP3: Coopérations entre HES/HEP et hautes écoles étrangères

8. TP3 – Appréciation générale

8.1. Des projets précieux, en cours de développement

Tous les participants conviennent que les projets du TP3 sont extrêmement utiles et leur offrent – aux hautes écoles et doctorants – un champ inestimable de relations, d'expériences et de possibilités de collaboration qu'il serait autrement bien plus compliqué, voire même impossible, de mettre en place.

On constate en outre systématiquement que les projets restent fortement axés sur des personnes. Sans certaines personnes-clés, la plupart ne pourraient pas encore fonctionner de manière autonome. Le revers positif de cette médaille réside dans le fait que ces personnes-clés s'identifient fortement à leur projet, sont perçues comme des soutiens importants par les doctorants et considérées comme les garants de la qualité et des ambitions du projet. Le revers de la médaille, néanmoins, est de se retrouver face à une sorte de « risque de concentration » et de rencontrer des difficultés en cas de remplacement éventuel de ces personnes, en particulier compte tenu du fait que dans la plupart des hautes écoles étrangères, il s'agit également de personnes individuelles. Cette constatation ne concerne pas les projets de la ZHdK, sur lesquels nous reviendrons ci-dessous. Bien que l'intégration des projets dans les hautes écoles concernées soit validée par la signature du recteur, elle devrait toutefois être davantage mise en œuvre ces prochaines années. Il n'est en effet pas systématiquement évident que les projets font partie de la stratégie de l'institution suisse, ou alors uniquement dans la mesure où ils doivent porter la revendication d'un traitement équitable de tous les types de hautes écoles suisses.

Il importe également de signaler que la quasi-totalité des projets se trouvent dans la première phase de développement. Certains sont sans doute déjà un peu plus avancés et sont proches d'une première consolidation. D'autres ont à peine débuté et donnent matière à s'interroger sur ce qui a été accompli au cours des dernières années. Cette question conduit à une observation importante: certaines personnes – les personnes-clés déjà mentionnées – sont indispensables à la réussite du projet, non seulement du côté des hautes écoles suisses mais également du côté des hautes écoles étrangères. Là où aucun partenariat n'était encore activé, il a fallu beaucoup de temps pour trouver ces personnes et les rallier à un tel projet. En règle générale, ces personnes ont ensuite encore dû faire face à une procédure complexe dans leur propre haute école jusqu'à ce que, après plusieurs mois, un projet puisse démarrer concrètement. Nous reviendrons plus tard sur le fait que la recherche de doctorants s'est avérée simple ou compliquée en fonction du domaine et de la haute école concernés.

À la différence du TP2, ce sont tout au plus de petites difficultés surmontables qui sont survenues en ce qui concerne l'immatriculation des doctorants. La position des directeurs de thèse suisses n'a également donné lieu à aucune remarque, même s'il convient d'ajouter que les doubles chaires de professeur, sur lesquelles nous reviendrons, n'ont simplement pas laissé la place à de telles questions dans la plupart des projets.

8.2. Motivations partagées

La conviction que, de cette manière, les sciences concernées ici puissent être développées et renforcées en Suisse en tant que disciplines égales à d'autres sciences représente une motivation importante dans tous les projets. C'est ici que se rencontrent les intérêts de la direction des hautes écoles, des personnes directement impliquées et des doctorants. Dans cette mesure, les projets ne se réfèrent pas uniquement au système des hautes écoles mais prétendent également contribuer de façon implicite et parfois explicite à une réorientation sociétale concernant le système scientifique en Suisse. Cette motivation est nourrie par la conviction que les institutions partenaires et, avec elles, les différents paysages des hautes écoles sont déjà bien avancés dans ce domaine et qu'il est nécessaire que la Suisse rat-

trape ce retard de développement disciplinaire par rapport aux systèmes scientifiques étrangers. Cette position conduit à une demande de la part de certains responsables de projet pour que soit également introduit en Suisse un droit de délivrer des doctorats similaire à celui de l'institution partenaire. En règle générale, le TP3 est donc jugé comme un phénomène de transition à remplacer le plus tôt possible par un programme entièrement suisse qui permettrait aux doctorants d'obtenir un doctorat également dans les disciplines qui ne sont actuellement pas représentées au sein des HEU suisses.

Une autre motivation réside dans le développement d'une relève pour les hautes écoles participantes. Celle-ci est systématiquement partagée mais se traduit de manière très différente d'un projet à l'autre, en fonction de leur conception. Dans tous les cas et au-delà de la déclaration générale, elle n'est mise en œuvre par des mesures ciblées telles que l'intégration dans l'enseignement, l'accompagnement d'étudiants en BA ou MA, etc., que dans certains projets. Il va de soi que les moyens limités des hautes écoles jouent ici un rôle crucial mais les approches telles que les positions *tenure track* ne sont pas encore présentes partout. À ce sujet, il convient de renvoyer au point de vue des doctorants au chapitre 11.

Une troisième motivation largement partagée est le renforcement de l'institution suisse concernée dans le concert des hautes écoles aussi bien suisses qu'européennes et au-delà. En effet, la capacité d'offrir aux diplômés ou aux anciens étudiants un niveau de formation supplémentaire ou de rechercher les participants de ce niveau supplémentaire par une large mise au concours joue un rôle important pour la position de la haute école suisse concernée. Cela renforce son attractivité et, par conséquent, également l'afflux attendu d'étudiants particulièrement adaptés.

Il apparaît aussi avec évidence que les systèmes d'enseignement supérieur, que les institutions partenaires soient proches ou plus éloignées, ont leurs propres caractéristiques nationales et que cet aspect influence fortement les projets du TP3. Les obstacles de nature formelle ne sont pas aussi simples à surmonter que cela n'est le cas dans la recherche grâce aux réseaux personnels, ceci car les programmes de doctorat sont généralement façonnés par le système d'enseignement supérieur, d'une part, et par la haute école concernée, d'autre part.

8.3. Différentes approches et procédures

On constate de fortes disparités entre les différents projets. Auparavant, les projets de la ZHdK s'appuyaient, de manière ciblée et selon une stratégie interne, sur des « doubles chaires de professeur » dans une haute école étrangère disposant droit de délivrer des doctorats et à la ZHdK. Naturellement, cela a occasionné une série de simplifications en ce qui concerne les formalités mais également soulevé des questions qui seront abordées aux chapitres 9 et 10 ci-après.

Avec le transfert d'une professeure de la haute école de Bergen vers la ZHAW, le projet de la ZHAW a été étendu à cette haute école norvégienne. Quant au projet de la HES-SO/SUPSI, celui-ci repose sur la collaboration entre les hautes écoles de Romandie et les institutions partenaires au Québec. Ainsi, tous les projets reposent sur des partenariats existants ou des réseaux de type personnel. Cependant, élever ces derniers au niveau d'une collaboration dans le domaine du doctorat a réclamé, même dans le cas d'une collaboration déjà fonctionnelle, une concertation et une harmonisation des formalités plus importantes qu'on ne le pensait auparavant.

Les projets varient fortement en ce qui concerne la sélection et la situation des doctorants y participant. Cela résulte non seulement du degré de développement des différents projets mais également de l'intégration dans la haute école suisse, différente selon les projets. Celle-ci va d'une existence de niche jusqu'à un rôle de phare et l'octroi de ressources humaines et de fonds de tiers diffère par conséquent énormément d'un cas à l'autre. Voir le chapitre 11 pour un complément d'information à ce sujet.

Compte tenu de leur nombre réduit, une typisation des projets est impossible et, selon moi, également inutile. À noter qu'à notre connaissance, les différents projets ne communiquent

guère entre eux et fonctionnent plutôt de manière individuelle. Manifestement, les projets sont fortement liés à l'institution qui les porte. Là encore, cela constitue d'une part un avantage du fait d'une proximité plus grande, d'une forte identification et d'un périmètre simplifié des projets. Mais cela empêche d'autre part les projets d'avoir une influence sur le système d'enseignement supérieur suisse (voir à ce sujet les recommandations au chapitre 13).

No	Projet	Nombre de doctorants réalisant leur travail de recherche dans les HES ou HEP (septembre 2018)
1	Doctoral Programme in Facility Management	2
2	Formation doctorale avec l'UQAM	3
3	ECAM Graduate School	6
4	FD Art & Design	4
5	Practice in Curating	15
6	Practice-based PhD	17

L'intégration des projets dans les domaines de recherche des hautes écoles participantes est difficile à cerner. Les projets n'ont en effet pas été lancés en partant de l'idée de l'existence, au sein de la haute école suisse et de la haute école étrangère concernées, d'un domaine de recherche similaire et important, de sorte que les efforts pourraient être accomplis à deux ou, au moins, en parallèle. Toutefois, cela s'explique peut-être aussi par le fait que la plupart des projets du TP3 proviennent du domaine des arts et que la conception de la science et de la recherche dans ce domaine ne peut pas simplement être mis en concordance avec les notions courantes dans les sciences humaines et naturelles. Ce n'est donc pas un élément autonome d'un projet de recherche global, qui serait attribué à un doctorant pour être traité, ni une orientation particulière de recherche des directeurs de thèse, qui définissent de façon décisive la formulation du projet de doctorat. À l'inverse, la première partie du doctorat peut consister dans sa conception même, issue du travail artistique du doctorant et concrétisée lors d'entretiens, et dans la confrontation au sein du groupe des doctorants, le directeur de thèse passant durant cette phase à l'arrière-plan pour assurer principalement le rôle de facilitateur. Sans pouvoir entrer ici davantage dans les détails, il convient du moins de préciser que des positions très différentes se sont manifestées, également au sein du domaine des arts, à ce sujet.

L'orientation de certains projets en termes de politique de la formation, évoquée ci-dessus, pourrait aussi s'expliquer par le fait que celle-ci vise explicitement à atteindre et établir une extension du concept de recherche. Quoi qu'il en soit, l'intégration dans une recherche commune se trouve généralement soit au stade de souhait, soit est laissée à la collaboration

entre personnes individuelles et ne repose en fait pas sur une stratégie commune des deux ou de toutes les hautes écoles participantes.

Un autre point commun résulte du lien avec la propre haute école et le renforcement attendu de sa position grâce au projet. Une intégration structurelle d'autres hautes écoles suisses n'est guère possible et n'est pas non plus envisagée, au-delà d'une ouverture générale à cette idée. Des explications seront données à ce propos aux chapitres 10 et 12.

9. TP3 – Ce qui fonctionne bien

La possibilité d'obtenir un doctorat également dans des domaines où cela est et était impossible en Suisse donne un signal fort en direction d'une nouvelle conception de l'enseignement supérieur suisse. Les documents et les entretiens ne permettent pas de déduire si ce signal est entendu de la manière souhaitée jusque dans les instances de décision politiques, en particulier dans les organismes de promotion, et si cela n'est pas plutôt perçu comme un signe de déficience du point de vue de l'étranger.

Notons néanmoins que l'intégration des arts dans le discours scientifique mais aussi l'établissement du travail social et du facility management en tant que disciplines à part entière représentent un enrichissement de la communauté scientifique et que ce phénomène est largement renforcé par des projets de ce type. L'engagement est ici nettement perceptible. Cela pourrait toutefois conduire à ce que les doctorants soient en quelque sorte instrumentalisés afin d'atteindre des objectifs en matière de politique des hautes écoles. Comme expliqué au chapitre 11, cette tendance ne se ressent pas dans l'encadrement des doctorants. Aujourd'hui, tous les projets ont des personnes de contact clairement définies, ce qui les rend ainsi non seulement plus visibles au sein des institutions mais également plus accessibles pour les doctorants, les projets devenant par conséquent de véritables interlocuteurs. Il s'agit là d'une évolution non négligeable qui ne serait probablement devenue réalité que dans certains cas sans le soutien accordé à ces projets. Dans certains projets, cela est lié au fait que ceux-ci commencent à se détacher de personnes individuelles pour s'établir en tant que projets appartenant à l'institution, une condition préalable à la poursuite des projets même si le soutien par le TP3 devait un jour disparaître. Cette évolution positive est clairement à mettre sur le compte des soutiens accordés de la part de la CSHE.

Par l'intermédiaire de l'exigence de rapport et de l'évaluation qui en a découlé, une auto-évaluation a été réalisée dans tous les projets, celle-ci se répercutera positivement sur la suite des projets. On peut toutefois se demander à quel point cette auto-évaluation porte purement sur le projet et dans quelle mesure l'institution réfléchit également à son propre rôle et, par conséquent, à la place du projet en son sein.

La collaboration avec la/les institution(s) étrangère(s) est systématiquement jugée bonne. Naturellement, c'est plus simple lorsqu'il existe un lien personnel (double chaire de professeur ou chaire de professeur au sein de la haute école étrangère auparavant). Chaque doctorat mené avec succès jusqu'à son terme renforce la collaboration ainsi que la compréhension pour les caractéristiques spécifiques des hautes écoles.

D'après leurs déclarations, les directeurs de thèse issus de hautes écoles suisses ne rencontrent aucun problème. En raison des règlements spécifiques des institutions partenaires, ils jouent cependant des rôles très différents. Ici, un renforcement des interactions au niveau suisse pourrait éventuellement s'avérer avantageux.

Les possibilités technologiques actuelles rendent possible une communication permanente avec les directeurs de thèse principaux, même lorsque la distance est importante. Néanmoins, le contact personnel ne doit pas être négligé et celui-ci entraîne, notamment dans le projet en travail social, des frais de voyage disproportionnés, non seulement des doctorants mais également des directeurs de thèse et de l'équipe du projet.

Le projet de l'ECAM/FHNW applique une orientation claire, dans la mesure où tous les doctorants qui sont sélectionnés parmi un grand nombre de candidats obtiennent un emploi dans la haute école et sont intégrés à l'activité d'enseignement. Il en résulte non seulement

une internationalité du groupe, explicitement souhaitée par la direction, mais aussi une identification très élevée à l'institution suisse. Le groupe lui-même devient alors un groupe auquel s'identifient les étudiants en master et entraîne ainsi également un afflux continu de personnes intéressées.

10. TP3 – Ce qui peut être amélioré

Une formation initiale et continue commune des directeurs de thèse n'est guère visible. Dans certains projets, elle est cependant envisagée et prévue dans les grandes lignes. Elle permettrait de réduire les différences mentionnées par les doctorants dans la nature et l'intensité de l'encadrement, celles-ci n'ayant cependant été soulevées que par certains d'entre eux. Il faut veiller à la qualification scientifique des directeurs de thèse suisses et à leur compétence dans l'encadrement des doctorants. La réputation des projets pourrait sinon en pâtir même si seule une poignée de doctorants devait émettre des doutes, ce qui a effectivement été le cas.

Le nombre des doctorants est tellement faible dans certains projets que l'utilité du projet au-delà des personnes directement impliquées ne va pas de soi et qu'on peut se demander si les mêmes moyens financiers n'auraient pas pu permettre d'atteindre le même bénéfice pour un plus grand nombre.

La réponse selon laquelle le bénéfice réside dans l'afflux de connaissances et de compétences résultant, comme déjà évoqué, du développement plus avancé à l'étranger du domaine concerné, est parfaitement légitime. Cette appréciation exigerait néanmoins une stratégie relative à la façon de diffuser ce savoir acquis par le biais des projets et de le mettre en œuvre dans les hautes écoles spécialisées suisses. Dans le cas contraire, le risque existe que le projet reste purement ponctuel et que le retour sur investissement soit par conséquent très faible.

Toutes les institutions se sont sans doute engagées à poursuivre le projet même si la Confédération met fin au TP3. Cependant, on ne constate pas partout clairement si et comment cela aurait lieu en réalité. Si une lutte interne à la haute école à propos de l'octroi de moyens est déjà évoquée dans la situation actuelle par les responsables du projet, celle-ci pourrait s'aggraver bien plus encore si la CSHE décidait de mettre fin au projet.

L'encouragement de la relève scientifique est une mission centrale des hautes écoles suisses (cf. annexe 1 p. 1). Cette phrase d'introduction relative aux projets qui jouent ici un rôle suppose une stratégie claire quant à la manière dont cela doit avoir lieu ainsi qu'une information claire des personnes participant au projet sur ce qui les attend, respectivement sur les possibilités qui s'offrent à eux. Ce point est mentionné dans tous les projets mais ne semble ensuite pas systématiquement constituer la préoccupation principale du projet. La position de l'ECAM/FHNW, qui associe directement l'admission au sein du projet à une embauche, est exemplaire. Étant donné que l'appel à candidatures se fait volontairement à l'échelle internationale, l'expérience devra encore montrer si ces enseignants et chercheurs restent à la disposition du système d'enseignement supérieur suisse après la fin du doctorat.

11. TP3 – Le ressenti et la position des doctorants

Les doctorants sont parfaitement conscients des forces et des faiblesses des projets et abordent les deux avec assurance. Il ressort de manière saisissante que dans la plupart des cas, on a soit appliqué une sélection stricte soit exigé une expérience professionnelle de plusieurs années entre le diplôme de master et l'admission au sein du programme doctoral, parfois les deux. Il s'ensuit que le désir de savoir personnel est mentionné en premier lieu comme motivation pour s'atteler à un doctorat, à savoir le besoin d'en apprendre davantage sur son propre travail et de placer celui-ci dans un cadre théorique et pratique plus vaste. Ce troisième cycle est perçu comme une opportunité qui doit selon eux être exploitée de

manière très sérieuse. Les doctorants sont très éloignés d'un « doctorat obligatoire » au profit d'une meilleure employabilité et cela parle en leur faveur.

Ils ont fait des expériences en tant que pionniers (ils rejettent le terme de cobayes), ont parfois dû batailler laborieusement mais n'adressent cependant pas de grands reproches à la haute école concernée. Ils ont parfois dû prendre des décisions fondamentales (voir ci-après) et cela se voit et s'entend dans les entretiens.

Pour la plupart, ils travaillent encore en parallèle, ou exercent une activité artistique. Certains (voir ci-dessus en particulier ECAM) sont également déjà intégrés dans l'activité d'enseignement et de recherche mais se retrouvent ensuite sous pression pour réussir à concilier leur projet de doctorat et leurs autres obligations. À cela s'ajoutent les situations familiales qui ne sont cependant abordées qu'en marge. Pour résumer, il convient ici de noter qu'il existe certaines situations précaires, qui pourraient être améliorées avec un système de bourses plus flexible. Les frais de voyage élevés, déjà mentionnés plus haut, mais aussi l'exigence d'effectuer une première année d'études à plein temps à Montréal dans le cadre du projet HES-SO/SUPSI représentent un obstacle particulier qui restreint considérablement la possibilité de participer et explique certainement le faible nombre de doctorants.

Ces derniers ont tous été confrontés à la question de savoir si la structure bilatérale du projet jouait un rôle positif ou négatif, c.-à-d. s'ils préféreraient avoir la possibilité de préparer leur doctorat uniquement dans une institution suisse si cette option devenait possible un jour dans leur discipline. Différentes réponses ont été données, les avantages liés à la possibilité d'entrer ainsi en contact avec une communauté scientifique globale l'emportent légèrement sur la simplification du projet personnel s'il avait été réalisé uniquement en Suisse. Une partie des doctorants pourrait s'imaginer travailler dans une HES suisse (au sens du principe directeur du programme P-1, cité plus haut). Cependant, l'aspect le plus important à leurs yeux est que cette voie contribue à renforcer la discipline concernée en Suisse et à l'étranger. Ils se considèrent comme des ambassadeurs d'une idée et sont prêts à accepter le travail et les sacrifices nécessaires à l'accomplissement de cette mission. Il convient néanmoins de relever ici une différence significative entre les projets dans le domaine des arts, d'une part, et ceux dans le domaine du travail social et du facility management, d'autre part, où un doctorat serait également au moins imaginable dans une discipline apparentée. Là où des groupes de doctorants existent, ils sont perçus comme structurants et particulièrement précieux. Les contacts avec les co-doctorants dans les institutions partenaires à l'étranger sont évalués de façon moins positive, naturellement aussi parce qu'ils ont à peine commencé dans certains projets ou ne surviennent que très ponctuellement.

En résumé: on peut constater un niveau de réflexion remarquablement élevé chez les doctorants et une forte identification au projet concerné. Les raisons ont en partie été énoncées ci-dessus. Il est également possible que l'âge en moyenne plus avancé des doctorants par rapport à d'autres disciplines joue un rôle. Lorsque des critiques sont formulées à l'égard de l'institution, elles s'inscrivent dans le sens des recommandations présentées au chapitre 13.

12. TP3 – Conclusions

1. L'impression générale laissée par les projets est très satisfaisante. On observe partout une forte volonté de mettre en place un véritable troisième cycle. Cette volonté a permis à toutes les personnes impliquées de surmonter la première phase de concrétisation, complexe au sein de certains projets. Il en va naturellement autrement dans les projets qui reposent sur une collaboration déjà existante dans un programme doctoral et ont été intégrés dans le TP3. Ceux-ci ont pu en quelque sorte sauter en partie de cette phase.
2. Les deux projets qui ne provenaient pas du domaine des arts ont vu dans le TP3 une opportunité de s'aventurer dans un domaine qui était nouveau pour eux et leurs institutions. Par conséquent, le développement de ces projets est pour l'instant moins avancé. Les moyens du TP3 ont en effet également été employés pour tracer le périmètre de l'offre et mettre les premiers doctorants sur les rails. Dans ce

contexte, le barème d'évaluation ne peut pas être le même ici que dans d'autres projets. Mais là encore, on peut observer des approches qui suggèrent une évolution positive. Ces projets bénéficient du fait que leur conception de la science et de la recherche correspond à l'existant et qu'ils peuvent ainsi recourir aux travaux et pratiques existants des disciplines voisines.

3. Les projets du domaine des arts ont pu, comme déjà mentionné, s'appuyer sur des partenariats existants. Le TP3 fournit ici l'occasion d'étendre la conception habituelle de la science et de la recherche et d'instaurer un dialogue avec les positions dans le domaine des arts. Toutes les personnes impliquées ont parfaitement conscience que des discussions intéressantes et complexes attendent la communauté scientifique et les instruments de promotion courants. S'aventurer dans ces discussions pourrait selon moi être plus utile que d'accepter la solution d'une conception différenciée de la science, qui entraînerait une priorisation et une hiérarchisation.
4. On peut constater une tendance générale à l'intégration des doctorants dans le travail de l'institution, ce qui représente un grand avantage pour leur situation économique. Au moins, on veille en général à ce que le projet ne mette pas les doctorants dans une situation précaire qui rendrait impossible ou prolongerait de façon disproportionnée leur projet de doctorat. Il existe des projets qui prévoient une structure de groupe claire au sein du programme et la déclarent comme faisant partie intégrante du projet et d'autres qui rendent également possible le doctorat individuel.
5. De manière systématique, il apparaît que la phase de lancement a demandé plus de temps que ce qui était prévu et planifié. De ce fait, une certaine « phase de maturation » des projets ne peut débiter qu'à partir de cette année. Il est réjouissant de constater que dans la plupart des projets, les rôles de directeur de thèse du doctorant et de coordinateur du projet ont été séparés, ce qui a, du point de vue de l'évaluateur, permis d'améliorer énormément la stabilité des projets. Les initiateurs des projets y ont investi une immense quantité de travail et ont besoin d'être soulagés au niveau des tâches administratives.
6. Le projet de la HES-SO/SUPSI doit démontrer comment les institutions participantes peuvent augmenter le faible nombre actuel et prévu de doctorants afin d'atteindre un nombre minimum dans le projet et leur permettre ainsi de justifier les raisons de son existence. Le cas échéant, il faut également prendre en considération des solutions alternatives (p. ex. SUPSI avec des hautes écoles italiennes).
7. Dans le cas des projets reposant sur des doubles chaires de professeur, il convient d'aborder en temps utile la question de la succession, respectivement de l'extension de la responsabilité suisse. De notre point de vue, le nombre des travaux à encadrer par une seule personne devrait cesser de croître car il nous paraît approcher actuellement déjà de la limite.

13. TP2 et TP3 : Recommandations communes

Sur la base de l'analyse de l'état de situation des 22 projets financés par la Confédération via le TP2 et le TP3 et des constats énumérés aux chapitres 7 et 12, nous recommandons aux autorités compétentes de swissuniversities de prendre les mesures suivantes pour la poursuite de leur politique d'encouragement de la formation doctorale.

1. Reconnaître l'intérêt des projets TP2 et TP3 en vue de l'établissement d'une formation doctorale au sein des HES et des HEP, organisée en collaboration avec les HEU et certaines hautes écoles étrangères, et apprécier l'impact positif décrit dans le présent rapport.
2. Prendre acte du fait que ce processus a besoin de temps et que le périmètre des activités soutenues est encore relativement restreint et devrait être étendu à d'autres collaborations incluant davantage de hautes écoles partenaires et d'autres champs disciplinaires. Dans ce contexte, les responsables des projets en cours tout comme ceux des futurs projets doivent être invités à activement mettre leurs offres en réseau avec d'autres hautes écoles suisses, ceci afin de passer de projets orientés parfois sur un nombre restreint d'institutions à de véritables projets à l'échelle suisse.
3. Obtenir de la Confédération (par le SEFRI) la prolongation du financement du TP2 et du TP3 pour une seconde période de quatre ans (2021 – 2024) et confier sa mise en œuvre au secrétariat général de swissuniversities.
4. Exiger des HES et HEP participant au TP2 et au TP3 que leurs projets s'inscrivent dans une stratégie explicite de leur institution en matière de formation doctorale.
5. Exiger des projets qui seront soutenus par le TP2 et le TP3 lors de la prochaine période qu'ils prévoient un soutien pour les superviseurs de thèse afin que ceux-ci puissent développer une compréhension commune de la façon dont une thèse est conçue et encadrée au sein des institutions concernées.
6. N'accepter de soutenir des projets dans le cadre du TP2 et du TP3 qu'à la condition que le financement propre provenant des hautes écoles partenaires soit prévu de manière croissante pendant la période 2021 – 2024 (et ce dès la première année de la période), ce qui permet une dégressivité des ressources provenant de la Confédération et évite une rupture abrupte du financement à fin 2024.
7. Partager le financement disponible pour le TP2 et le TP3, pour la période 2021 – 2024, en deux parts, l'une destinée à prolonger certains projets qui ont été initiés pendant la période 2017 – 2020, et l'autre pour soutenir de nouveaux projets à partir de 2021.
8. Utiliser la première part pour proposer aux projets existants de solliciter une prolongation de financement pour la période 2021 – 2024, mais n'accepter ces demandes qu'à la condition expresse que les responsables des projets et les directions des hautes écoles partenaires soient en mesure de démontrer de manière documentée que les difficultés évoquées aux chapitres 4 et 10 ont été définitivement résolues. De plus, les points signalés aux chapitres 5 et 9 doivent être considérés comme des "bonnes pratiques" et être intégrés dans les requêtes de prolongation.
9. Utiliser la seconde part du financement pour procéder à des appels à nouveaux projets afin d'élargir le périmètre d'action du TP2 et du TP3 et évaluer les requêtes à la lumière des considérations des chapitres 4, 5, 6, 9, 10 et 11 du présent rapport.

Contributions liées à des projets 2017-2020 selon la LEHE

Proposition de projet

(à déposer via swissuniversities jusqu'à la fin février 2016)

Par souci de lisibilité, seul le masculin est employé dans le présent document lorsque la formulation neutre d'un terme n'est pas possible; la forme masculine se réfère naturellement aux deux sexes.

Titre du projet: Doktoratsprogramme und zukunftsgerichtete Entwicklung des 3. Zyklus

1 Brève description de l'objet (en français ou en allemand; max. 20 lignes)

Die Förderung des wissenschaftlichen Nachwuchses ist ein Kernauftrag der Schweizer Hochschulen. Mit dem Ziel, die Qualität und Attraktivität der Doktoratsausbildung zu stärken, gute Karrierebedingungen für Doktorierende zu schaffen, das Angebot bedürfnisgerecht zu diversifizieren und die Forschung zu stärken, beantragen die Hochschulen projektgebundene Beiträge für die Weiterentwicklung der Doktoratsstufe und des dritten Zyklus.

Vorliegendes Projekt bietet einen Rahmen für die Förderung von Doktoratsprogrammen der universitären Hochschulen (UH) einerseits und von Doktoratsausbildungen, die auf einer Kooperation der UH / Akademien mit Fach- (FH) oder Pädagogischen Hochschulen (PH) basieren, andererseits. Mit innovativen Formen der hochschultypen-übergreifenden Vernetzung und Zusammenarbeit wollen die Hochschulen das Potenzial von swissuniversities nutzen und dabei gleichzeitig die spezifischen Profile von UH, FH und PH stärken.

Vorliegendes Projekt umfasst drei Teilprojekte mit gemeinsamer Zielsetzung, die unter einer gemeinsamen Projektleitung koordiniert werden: Teilprojekt 1 (TP1) erlaubt als Nachfolge des derzeit laufenden SUK-Programms « Doktoratsprogramme » die Förderung von Doktoratsprogrammen der UH. Teilprojekt 2 (TP2) zielt auf die Förderung von Doktoratsausbildungen ab, die auf einer Kooperation zwischen einer UH und einer FH/PH basieren. Teilprojekt 3 (TP3) fördert Kooperationen zwischen FH/PH und ausländischen Hochschulen mit dem Ziel, den 3. Zyklus namentlich auch in jenen Bereichen zu unterstützen, welche an Schweizer UH keine Verankerung haben.

2 Contribution fédérale demandée pour 2017-2020

CHF 27 millions

Les moyens sont octroyés par sous-projet comme suit :

- Sous-projet 1 : CHF 20 millions
- Sous-projet 2 : CHF 5 millions
- Sous-projet 3 : CHF 2 millions

3 Début et fin du financement du projet (début au plus tôt le 1.1.2017, fin au plus tard le 31.12.2020)

1.1.2017 – 31.12.2020

4 Chef de projet – Personne de contact pour la CSHE resp. pour le SEFRI

Nom	Leumann
Prénom	Christian
Titre	Prof. Dr.
Adresse	Universität Bern Vizerektorat Forschung Hochschulstrasse 6 3012 Bern
Téléphone	031 631 51 09
Adresse e-mail	christian.leumann@rektorat.unibe.ch

5 Coordinateur du projet, pour autant que ce ne soit pas la même personne que le chef de projet

Nom	Crausaz Esseiva
Prénom	Anne
Titre	Dr.
Adresse	swissuniversities Effingerstrasse 15, CP CH-3001 Bern
Téléphone	031 335 07 36
Adresse e-mail	anne.crausaz@swissuniversities.ch

6 Partenaires: hautes écoles, institutions universitaires et autres

a. Universités cantonales:

Toutes les Universités cantonales pour les sous-projets 1 et 2

b. Ecoles polytechniques fédérales:

Toutes les Ecoles polytechniques fédérales pour les sous-projets 1 et 2

c. Hautes écoles spécialisées de droit public:

Toutes les HES de droit public pour les sous-projets 2 et 3

d. Hautes écoles pédagogiques:

Toutes les HEP pour les sous-projets 2 et 3

e. Autres institutions habilitées à déposer une demande en vertu de la LEHE (doc. 207E/13):

Hautes écoles reconnues ayant droit à des subventions

- Formation universitaire à distance, Suisse (UniDistance) pour les sous-projets 1 et 2
- Institut de hautes études internationales et du développement, Genève (IHEID) pour les sous-projets 1 et 2

Autre institution fédérale du domaine des hautes écoles

- Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) pour les sous-projets 2 et 3

f. Autres:

Hautes écoles étrangères dotées du droit de promotion (sans droit au financement) impliquées dans le sous-projet 3.

7 Descriptif du projet

7.1 Situation initiale, analyse du problème (*contexte, problèmes spécifiques que le projet entend résoudre*)

Die Förderung des wissenschaftlichen Nachwuchses ist ein Kernauftrag der Schweizer Hochschulen. Mit dem Ziel, die Qualität und Attraktivität der Doktoratsausbildung zu stärken, gute Karrierebedingungen für Doktorierende zu schaffen, das Angebot bedürfnisgerecht zu diversifizieren und die Forschung zu stärken, beantragen die Hochschulen projektgebundene Beiträge für die Weiterentwicklung der Doktoratsstufe und des dritten Zyklus.

Vorliegendes Projekt bietet einen Rahmen für die Förderung von Doktoratsprogrammen der universitären Hochschulen (UH) einerseits und von Doktoratsausbildungen, die auf einer Kooperation der UH / Akademien mit Fach- (FH) oder Pädagogischen Hochschulen (PH) basieren, andererseits. Mit innovativen Formen der hochschultypenübergreifenden Vernetzung und Zusammenarbeit wollen die Hochschulen das Potenzial von swissuniversities nutzen und dabei gleichzeitig die spezifischen Profile von UH, FH und PH stärken.

Vorliegendes Projekt umfasst drei Teilprojekte mit gemeinsamer Zielsetzung, die unter einer gemeinsamen Projektleitung koordiniert werden: **Teilprojekt 1** (TP1) erlaubt als Nachfolge des derzeit laufenden SUK-Programms « Doktoratsprogramme » die Förderung von Doktoratsprogrammen der UH. **Teilprojekt 2** (TP2) zielt auf die Förderung von Doktoratsausbildungen ab, die auf einer Kooperation zwischen einer UH und einer FH/PH basieren. **Teilprojekt 3** (TP3) fördert Kooperationen zwischen FH/PH und ausländischen Hochschulen mit dem Ziel, den 3. Zyklus namentlich auch in jenen Bereichen zu unterstützen, welche an Schweizer UH keine Verankerung haben.

Doktoratsprogramme universitäre Hochschulen (Teilprojekt 1)

Seit 2013 läuft das SUK-Programm « Doktoratsprogramme » 2013-2016 (mit einer ersten Förderrunde bereits im Übergangsjahr 2012 aus Mitteln des Vorgängerprogramms ProDoc). Die UH erhalten im Rahmen des SUK-Programms Mittel für die Entwicklung und den Ausbau interuniversitärer Doktoratsprogramme, wobei sie sowohl für die Auswahl wie auch für die Umsetzung der geförderten Programme zuständig sind. Das SUK-Programm « Doktoratsprogramme » unterstützt damit die UH in der Weiterentwicklung der Doktoratsstufe und ergänzt die zahlreichen Angebote, die die UH in den letzten Jahren geschaffen haben, um Doktorierende für die vielfältigen Anforderungen einer globalisierten Forschungs- und Berufswelt zu rüsten.

Angesichts seiner langfristigen Zielsetzung war das SUK-Programm von Beginn weg als Bestandteil eines « Gesamtpakets » mit einer Förderung über zwei Finanzierungsperioden ausgelegt. Dies ist nicht nur angesichts der « Lebensdauer » von Doktoratsprogrammen nötig, sondern auch, um entstandene Strukturen und die gleichzeitig entstandene Dynamik zu festigen. Vorliegendes Projekt bietet einen Rahmen für eine entsprechende Anschlussfinanzierung (2. Finanzierungsperiode über projektgebundene Beiträge 2017-2020).

Eine Zwischenbilanz zum SUK-Programm¹ lässt sowohl in quantitativer wie auch in qualitativer Hinsicht den vorläufigen Schluss zu, dass die Programmmittel einen wichtigen Beitrag zur Stärkung der Doktoratsausbildung sowie zur Erweiterung des bestehenden Angebots leisten. Die Bilanz zeigt des Weiteren auf, dass das SUK-Programm insbesondere einem Bedürfnis in den Geistes- und Sozialwissenschaften entgegen kommt (Doktorierende in diesen Wissenschaften sind weniger häufig / eng in eine Forschergruppe eingebunden) und sich für die Förderung von interdisziplinären Programmen anbietet, die über institutionelle Strukturen hinausgehen – auch und gerade in Disziplinen mit einer geringen Zahl Doktorierender. Die offene Ausgestaltung des Programms, das nur wenige strukturelle Vorgaben macht, erlaubt es

¹ SUK-Programm « Doktoratsprogramme », Zwischenbericht 2012-2014, 17.11.2015, einsehbar unter: http://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/DE/UH/SUK_P-1/P1_Zwischenbericht2012-14.pdf

den einzelnen Institutionen, dort zu fördern, wo Bedarf besteht, und in einer Form, die passt.

Vor diesem Hintergrund haben sich die UH dafür ausgesprochen, für die Anschlussfinanzierung die Leitgedanken des laufenden Projekts für dessen Nachfolge zu übernehmen. Gleichzeitig haben sie aufgrund der Erfahrungen und provisorischen Rückschlüsse aus den bisherigen Arbeiten die Projektziele geschärft und folgende Foci gesetzt (mehr dazu im Kapitel 7.3 Ziele):

- Förderung von Programmen in den Geistes- und Sozialwissenschaften
- Förderung der Interdisziplinarität über institutionelle Strukturen hinweg
- Förderung der Nachhaltigkeit der geförderten Aktivitäten.

Es versteht sich schliesslich von selbst, dass die Anschlussfinanzierung die Weiterführung der Aktivitäten 2012/13-2016 erlauben muss.

Kooperationsprojekte UH / Akademien mit FH / PH (Teilprojekte 2 und 3)

Nachwuchsförderung an FH und PH ist auf ein doppeltes Qualifikationsprofil in Praxis und Wissenschaft ausgerichtet, welches seinerseits Lehre und Forschung an FH und PH auszeichnet: So muss der FH-Nachwuchs komplexe anwendungsorientierte und praxisbasierte Fragestellungen bearbeiten und Ergebnisse in Lehre und Praxis transferieren können. Analog besteht das doppelte Qualifikationsprofil des PH-Nachwuchses in einer akademischen und professionsbezogenen Qualifizierung in den für die PH relevanten Disziplinen der Pädagogik/Erziehungswissenschaften, der Psychologie und in den Fachdidaktiken.

Auch wenn der Bedarf hochqualifizierter Absolventinnen und Absolventen der FH und PH nach Promotionsmöglichkeiten in ihrem hochschultypischen Profil belegt ist, fehlen entsprechende Qualifikationsmodelle auf Doktoratsstufe in der Schweiz jedoch weitgehend. Auch kann dieser Bedarf mit den heutigen Angeboten der Schweizer UH nicht umfassend gedeckt werden. Vielmehr ist für die Nachwuchsförderung der FH und PH der Aufbau kooperativer Doktoratsprogramme resp. Doktoratsausbildungen gemeinsam mit UH, in welche die Kompetenzen eines jeden Hochschultypen gleichermaßen einfließen, von grosser Bedeutung.² Ein 3. Zyklus im Profil der Fach- und Pädagogischen Hochschulen verhindert nicht nur, dass qualifizierte Personen an Universitäten und Akademien ins Ausland abwandern, weil die entsprechenden Disziplinen in der Schweiz nicht angeboten werden und Fachwechsel erforderlich sind. Er dient auch dem Erhalt und der Stärkung der spezifischen Profile von FH und PH entsprechend ihren spezifischen Leistungsaufträgen (Praxisorientierung als Differenzierungsmerkmal). Nicht zuletzt trägt ein auf den akademischen Nachwuchs an FH und PH ausgerichteter 3. Zyklus mit seiner dualen Perspektive von Berufsfeld und akademischer Qualifikation dem Bedarf von Hochschulen, Wirtschaft, Kultur und Gesellschaft nach praxisorientierter Forschung und Dienstleistung sowie nach entsprechend qualifiziertem Personal Rechnung.

Im Rahmen des vorliegenden Projekts sollen daher geeignete Kooperationen von FH und PH einerseits und UH / Akademien im In- und Ausland andererseits gefördert werden, um zur Qualifikation des Nachwuchses im spezifischen Hochschulprofil der FH / PH beizutragen. Dabei sind UH / Akademien und FH / PH gleichermaßen in die Konzeption und Umsetzung der entsprechenden Programme und Aktivitäten involviert, die für die beteiligten Hochschulen und Hochschultypen einen wissenschaftlichen Mehrwert mit sich bringen. Die Erfahrungen sollen mit Blick auf zukünftige Lösungen unabhängig und aus einer internationalen Perspektive evaluiert werden. Mittelfristig sind dabei Lösungen zu prüfen, welche eine Promotion in der Schweiz für alle Studienbereiche der FH / PH ermöglichen würden.

² In diesem Zusammenhang ist namentlich das von UH und PH gemeinsam getragene Schweizerische Doktoratsprogramm in Fachdidaktik zu erwähnen: Dieses wird als „Unterprojekt“ des derzeit laufenden SUK-Programms « Doktoratsprogramme » (2013-2016) mit CHF 600'000.— gefördert.

7.2 **Contenu du projet** (présentation détaillée du projet)

7.3 **Objectifs** (quels sont les objectifs du projet et comment la réussite du projet peut-elle être mesurée et attestée?)

Par soucis de lisibilité, les chapitres 7.2 (Contenu) et 7.3 (Objectifs) sont décrits successivement pour chaque sous-projet. Le contenu et les objectifs du sous-projet 1 sont formulés en allemand tandis que pour les sous-projets 2 et 3 ils le sont en français.

Comme base de travail commune, les définitions suivantes ont été fixées :

Le doctorat est défini comme la somme de trois éléments :

1. Dissertation ou thèse / Doktorarbeit :

Travail de recherche effectué par un chercheur débutant dans le cadre d'une relation entre lui et un chercheur confirmé. Le travail effectué dans le cadre de cette relation fournit l'essentiel du contenu de la thèse (Dissertation).

2. Formation doctorale / Doktoratsausbildung qui peut être de deux types :

- Individuelle : formation non structurée, composée de cours, séminaires, conférences, etc... choisis par le doctorant avec son directeur de thèse
- Structurée, appelée également programme doctoral. Ce dernier peut avoir notamment les objectifs suivants :
 - i. acquisition de compétences transverses
 - ii. insertion des doctorants dans une communauté nationale et/ou internationale
 - iii. approfondissement disciplinaire

Le degré de structure (crédits ECTS, obligation de participation ou volontariat, etc.) doit rester de l'autonomie des partenaires du programme, respectivement des institutions où sont inscrits les doctorants. Un titre de docteur ne peut en aucun cas être acquis dans le cadre du programme doctoral uniquement. La thèse ou dissertation (Doktorarbeit), soit le travail de recherche, reste la base du doctorat.

3. Attribution du titre de docteur / Verleihung des Dokortitels

Les institutions qui octroient le titre sont aujourd'hui les HEU. Le diplôme (Urkunde) peut faire référence aux personnes et institutions qui ont collaboré à l'élaboration de la thèse.

Teilprojekt 1 (TP1): Inhalte (7.2) und Ziele (7.3)

7.2 Inhalte (TP1)

TP1 ist die Nachfolge des derzeit laufenden SUK-Programms P-1 « Doktoratsprogramme » (2013-2016), welches darauf abzielt, die Attraktivität und Qualität der Doktoratsausbildung und damit der Doktorate wie auch der Karriereperspektiven Doktorierender zu stärken. Es unterstützt die universitären Hochschulen durch jährliche Beiträge in der Entwicklung, im Ausbau und im Betrieb von Doktoratsprogrammen, die die bestehenden institutionellen Strukturen in optimaler Weise ergänzen.

TP1 übernimmt einerseits die Leitlinien seines Vorgängers und erlaubt insbesondere die Weiterführung von in der Periode 2013-2016 geförderten Aktivitäten. Andererseits setzt das Teilprojekt eine Reihe von Foci (vgl. die Ausgangslage oben sowie die Ziele in Kapitel 7.3), die in nachfolgende Vorgaben für Doktoratsprogramme mit einfließen:

Die mit TP1-Mitteln geförderten Doktoratsprogramme

- berücksichtigen die Bestimmungen des gemeinsamen Positionspapiers der Schweizer

Universitäten zum Doktorat³;

- kennzeichnen sich durch eine strukturierte Betreuung, die zur wissenschaftlichen Sozialisation der Doktorierenden beiträgt (Gemeinschaft, Netzwerk, Kursangebot);
- fördern die Zusammenarbeit im Hinblick auf die kritische Masse und die Sozialisierung der Doktorierenden (mind. 20) in folgenden Formen:
 - *entweder*: interuniversitäre Zusammenarbeit: es sind mindestens zwei UH beteiligt,
 - *oder*: interinstitutionelle Zusammenarbeit: es sind mindestens zwei Einheiten (bspw. Fakultäten oder Departemente) einer UH beteiligt; die entsprechende Aktivität ist interdisziplinär ausgerichtet.

Wie bereits im Rahmen des Vorgängerprojekts wird mit diesen offen formulierten Vorgaben der Tatsache Rechnung getragen, dass die universitären Hochschulen in den letzten Jahren bereits zahlreiche Aktivitäten auf Ebene der Doktorausbildung implementiert haben: Die Mittel von TP1 werden dort eingesetzt, wo zusätzlich Bedarf besteht, in einer Form, die passt. Gleichzeitig sind in der Periode 2017-2020 erstmals geförderte Programme auf die Geistes- und Sozialwissenschaften fokussiert und interdisziplinär angelegt. Nicht zuletzt wird der Fokus neu auf die Nachhaltigkeit der geförderten Aktivitäten gelegt: bewährte Angebote sollen schlussendlich durch die Institutionen übernommen werden, sofern sie mit den institutionellen Strategien kompatibel sind.

Welche Aktivitäten werden im Rahmen von TP1 finanziert ?

Die Mittel des Teilprojekts TP1 werden aufgeteilt in Mittel für die Weiterführung von in den Jahren 2012/13-2016 geschaffenen Doktoratsprogrammen und Aktivitäten einerseits (Pfeiler « laufende Programme ») und Mittel für ab 2017 geschaffene Programme und Aktivitäten andererseits (Pfeiler « neue Programme »). Dies erlaubt es den universitären Hochschulen, zu Beginn der Periode bestehende Programme weiterzufinanzieren, schrittweise zu übernehmen und gleichzeitig neue Programme zu schaffen. Die Aufteilung ist unter Punkt 9 ersichtlich.

Die Mittel dienen wie bis anhin der Finanzierung von Aktivitäten, die mit der Schaffung, Weiterentwicklung und dem Ausbau von Programmen verbunden sind. Die Forschung der Doktorierenden (Doktorierendensaläre) wird nicht finanziert.

Wie erfolgen die Aufteilung der Mittel und die Auswahl der Doktoratsprogramme ?

Pfeiler « laufende Programme »

Die Mittel des Pfeilers « laufende Programme » dienen der Weiterführung von in der Periode 2012/13-2016 erstmals geförderten Programmen und werden daher nach dem bewährten Verteilschlüssel des derzeit laufenden SUK-Programms an die Universitäten und ETH verteilt.⁴ Diese sind für die Auswahl der Programme zuständig, die sie mit den Mitteln fördern. Gleichzeitig sind die für « laufende Programme » reservierten Jahrestanchen degressiv ausgestaltet: Dies erlaubt es den Universitäten und ETH, im ersten Förderjahr (2017) die Mehrheit der Programme weiterzuführen und bietet einen Anreiz, in den Folgejahren (2018-2020) erfolgreiche Programme schrittweise zu übernehmen, sofern diese im Einklang mit ihrer Strategie / Planung stehen.

Pfeiler « Neue Programme »

Die Mittel des Pfeilers « neue Programme » dienen der Finanzierung von neuen (in der Periode 2017-2020 erstmals geförderten) Programmen. Die Mittel werden auf der Basis von Finanzierungsanträgen vergeben, die die universitären Hochschulen im 2016 einreichen (*ein* Antrag pro Institution, für die eine Finanzierung gewünscht wird, inkl. Priorisierung dieser Programme durch die jeweilige Hochschule). Die Auswahl erfolgt:

- aufgrund struktureller Kriterien (*keine* Evaluation der Qualität der beantragten

³ Einsehbar unter:

http://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/DE/UH/Positionspapier_Doktorat_17012014.pdf

⁴ ½ Fixanteil, ½ variabler Anteil aufgrund der Anzahl Doktorierender (¼) und Dokorate (¼) (Daten des Bundesamts für Statistik; es wird jeweils das Mittel über drei Jahre verwendet).

Programme – diese wird durch die Universitäten sichergestellt):

- Solides Projekt : Das Doktoratsprogramm weist eine kritische Grösse auf und basiert auf der Idee der Vernetzung (interdisziplinäres Programm resp. Programm unter Beteiligung verschiedener Departemente oder Institute)
- Unterstützung durch die beteiligte(n) universitäre(n) Hochschule(n): Diese unterstützt / unterstützen das Programm mit Eigenmitteln und bietet / bieten Perspektiven für eine Übernahme nach Auslaufen der Finanzierung mit TP1-Mitteln
- sowie Plus-Kriterien
 - Programm in Geistes- und Sozialwissenschaften
 - Programm, an dem mehrere universitären Hochschulen beteiligt sind (interuniversitäres Programm)

durch die Rektoren und Präsidenten der universitären Hochschulen (Kammer UH), auf der Basis einer vorbereitenden Einschätzung durch eine Arbeitsgruppe, in Anbetracht des zur Verfügung stehenden Budgets (vgl. Projektorganisation, Kapitel 7.4). Die Kammer ist anlässlich der Aufteilung der Mittel für « neue Programme » für ein gewisses Gleichgewicht zwischen den Institutionen besorgt (bspw. kleinere und grössere UH).

7.3 Ziele (TP1)

Projektziele

TP1 verfolgt die übergeordnete Zielsetzung seines Vorgängers der Stärkung der Doktoratsausbildung und -Betreuung und damit der Karriereperspektiven Doktorierender. So sollen möglichst viele Doktorierende Zugang zu einer angemessenen Betreuung erhalten, die sie in idealer Weise in ihrer Kompetenzentwicklung und wissenschaftlichen Karriere unterstützt.

Dieses Ziel wird im Rahmen von TP1 aufgrund der Erfahrungen des Vorgängers wie folgt spezifiziert (vgl. hierzu auch die Ausgangslage in Kapitel 7.1):

- Förderung von Programmen in den Geistes- und Sozialwissenschaften (Fokus der Förderung, neue Doktoratsprogramme in weiteren Disziplinen sind jedoch ebenfalls erwünscht !);
- Förderung der Interdisziplinarität über institutionelle Strukturen hinweg (zwischen universitären Hochschulen oder – neu – auch innerhalb der universitären Hochschulen)
- Nachhaltigkeit der geförderten Aktivitäten (die universitären Hochschulen übernehmen erfolgreiche Programme, die im Einklang mit ihrer Strategie / Planung stehen).

Zielerreichung

Im Rahmen des jährlichen Reportings zu Teilprojekt TP1 wird – analog zum Reporting für das derzeit laufende Programm – einerseits die Anzahl Doktorierender (nach Geschlecht) erhoben, die an Aktivitäten teilnehmen, die im Rahmen von TP1 finanziert werden (ergänzend : Anteil der Doktorierenden, gemessen am Total, die Zugang zu einer Form der strukturierten Doktoratsausbildung haben, ungeachtet von deren Finanzierung). Andererseits wird nach einer Einschätzung der Wirkung der Projektmittel auf die Doktoratsstufe gefragt.

Im Einklang mit den Foci 2017-2020 wird zudem erfasst

- neue Programme resp. Doktorierende in diesen Programmen (nach Geschlecht)
- Anteil Programme in den Geistes- und Sozialwissenschaften
- interdisziplinäre Programme (interuniversitär – interinstitutionell)

Die Übernahme geeigneter Programme ist ein wichtiges Ziel von TP1. Die degressive Ausgestaltung der für TP1 zur Verfügung stehenden Mittel bietet einen Anreiz für die Übernahme geeigneter Programme bereits vor Ablauf der Periode 2017-2020. Die jährlichen Reportings zeigen jeweils auf, welche bis anhin mit Programmmitteln geförderten Programme neu in die universitären Budgets übernommen werden. Es wird jedoch nicht möglich sein, bereits während der Periode 2017-2020 oder direkt nach deren Abschluss zu einer abschliessenden Einschätzung betreffend Institutionalisierung der geförderten Programme zu

gelangen, da die entsprechenden Prozesse allenfalls eine gewisse Zeit in Anspruch nehmen werden (dies gilt insbesondere für den Pfeiler « neue Programme »; die Übernahme der « laufenden Programme » erfolgt voraussichtlich gestaffelt bereits im Verlaufe der Projektperiode).

Sous-projet 2 (TP2): Contenu (7.2) et objectifs (7.3)

7.2 Contenu (TP2)

Le sous-projet 2 (TP2) prévoit de soutenir des projets de coopération au niveau de la formation doctorale entre les hautes écoles universitaires suisses (HEU) d'une part et les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles pédagogiques (HEP) d'autre part. Les projets de coopération qui seront financés seront construits et réalisés en collaboration entre les partenaires HEU et HES / HEP, chacun y apportant ses compétences spécifiques et en veillant ensemble à la qualité de la formation doctorale proposée. L'objectif consiste à mettre en œuvre des collaborations qui favorisent un encadrement de doctorants actifs dans les HES / HEP, étant entendu que des responsables des différents types de hautes écoles seront impliqués ensemble dans l'encadrement doctoral et que le titre de docteur sera délivré par les HEU.

La sélection des projets de coopération se fera dans le cadre d'un appel à projets unique lancé fin 2016. Un groupe de travail TP2 nommé par le Comité de swissuniversities, composé de trois représentants HEU, deux représentants HES et un représentant HEP, a préparé les modalités de l'appel à projets approuvées par le Comité de swissuniversities. Elles sont présentées ci-dessous :

Catégories de projets de coopération

Les projets de coopération financés dans le cadre du TP2 peuvent appartenir à trois catégories différentes :

- Catégorie A: programmes doctoraux
- Catégorie B: autres formes de collaboration pour la préparation de doctorats. Cette catégorie est plus large qu'uniquement un programme doctoral, elle peut, par exemple, intégrer les travaux d'encadrement des doctorants. Cela peut également être un groupe de professeurs et de doctorants regroupés sur une thématique de recherche menée en collaboration entre HEU et HES/HEP sans obligatoirement être lié à un programme doctoral.
- Catégorie C: autres activités communes dans le domaine du doctorat, par exemple des ateliers de formation pour les personnes qui encadrent des doctorants ou pour les doctorants eux-mêmes.

Il est prévu qu'un projet de coopération puisse cumuler différentes catégories.

Modalités de financement

Ce que le programme propose de financer

Catégorie A : coûts de coordination du programme doctoral, activités scientifiques communes, intervenants, développement de compétences transversales, frais (déplacement, hébergement), ...

Catégorie B : coûts d'encadrement pour les HES (part des coûts salariaux), financement de la collaboration au niveau de l'encadrement doctoral, activités communes, frais (participation à des colloques, déplacement, hébergement), ...

Catégorie C : coûts des ateliers ou autres activités communes, ...

Ce que le programme finance pas

Le salaire des doctorants, les projets de recherche, ainsi que les coûts d'éventuelles passerelles permettant à des étudiants d'être admis comme doctorants ne seront pas financés dans le cadre du sous-projet 2.

Ordre de grandeur attendue des projets de coopération

L'objectif du sous-projet 2 est de soutenir des projets de coopération ayant le potentiel, le rythme de croisière atteint, de former simultanément un minimum de 20 doctorants. Lors de l'évaluation des projets de coopération, il sera tenu compte de la phase de démarrage ainsi que d'éventuelles caractéristiques propres à certains projets.

Si un projet de coopération n'atteint pas encore ou ne prévoit pas d'atteindre les 20 doctorants, il le justifiera dûment dans la demande.

Plafond

Un plafond par projet de coopération est fixé à 200'000 CHF par an (fonds de la Confédération) : les fonds propres provenant de tous les partenaires du projet de coopération – au minimum égaux au montant demandé - doivent s'y ajouter.

Durée du financement

Le financement est accordé jusqu'à fin 2020 au plus tard. Les demandes de projet de coopération doivent intégrer la planification financière pour la suite.

Critères de sélection TP2

Pour qu'un projet de coopération soit retenu, il faudra qu'il satisfasse au minimum les critères suivants:

1. Le projet de coopération doit établir une collaboration entre HEU suisse(s) et HES/HEP au niveau du doctorat. Cette collaboration doit être attestée par une participation effective de professeurs des deux types de hautes écoles et les compétences respectives des différents partenaires sont mises à profit.
2. La collaboration doit être associée à une recherche dans une discipline HES/HEP et l'intérêt scientifique de la collaboration attesté.
3. Le travail de doctorat se fait en grande partie au sein d'une HES/HEP et intègre les spécificités de leur type et méthodologie de recherche.
4. Les conditions d'admission des doctorants offrent une possibilité d'accès au doctorat pour les diplômés (Master) HES / HEP.
5. Des professeurs des deux institutions partenaires (HEU et HES/HEP) doivent être formellement impliqués dans la direction du doctorat.
6. Le projet de coopération doit être construit pour un minimum de 20 doctorants.
7. La demande présente un budget détaillé intégrant :
 - le détail des coûts par année ;
 - le détail de la prise en charge des différents types de frais entre les partenaires ;
 - la garantie de 50% de fonds propres des partenaires qui sont composés pour moitié de real money et pour moitié de virtual money selon les exigences du SEFRI.
8. La durabilité, notamment au niveau financier, du projet de coopération est garantie. Un plan de financement au-delà de 2020 est présenté.
9. La demande précise à quel règlement relatif à l'octroi du titre de docteur sont soumis les doctorants.
10. La demande présente les signatures des recteurs / directeurs des hautes écoles impliquées.

Procédure d'évaluation des projets de coopération TP2

L'évaluation des projets de coopération est effectuée par un Comité de pilotage composé de trois représentants HEU, deux représentants HES et un représentant HEP. Les membres du Comité de pilotage sont nommés par le Comité de swissuniversities sur proposition des Chambres quant à leur représentation respective. Les membres du Comité de swissuniversities (organe décisionnel, voir 7.4) ne sont pas éligibles en tant que membres du Comité de pilotage. Par ailleurs lors de l'évaluation des projets de coopération, les membres du Comité de pilotage s'abstiennent sur les projets provenant de leur institution.

7.3 Objectifs (TP2)

Le sous-projet 2 (TP2) a pour objectif de consolider la coopération entre les HEU suisses et les HES/HEP au niveau du doctorat afin de renforcer la relève scientifique avec un profil HES et HEP. Pour ce faire il poursuit les buts suivants :

- l'établissement de coopérations entre les HEU, les HES et les HEP afin d'élargir l'offre de formation doctorale spécifiquement pour les doctorants avec un profil HES/HEP ;
- la participation des HES et des HEP à la qualification de leur propre relève;
- la promotion de travaux de recherche de niveau doctoral effectués dans les HES/HEP ;
- la mise en évidence de la possibilité pour les titulaires d'un master d'une HES/HEP d'être admis en doctorat ;
- la durabilité des activités financées dans la cadre de ce sous-projet, respectivement la création de bases pour une collaboration durable entre HEU et HES/HEP ;
- l'amélioration de la capacité concurrentielle internationale des HE suisses à attirer les talents.

Compte tenu de l'importance et de la portée à long terme des objectifs cités ci-dessus, il semble difficile de pouvoir les évaluer concrètement avant la fin de la période 2017-2020. Un état des lieux sera effectué dans le courant du second semestre 2019 afin de rendre compte des développements suivants :

- modalités de collaboration ;
- partage des responsabilités et reconnaissance de ces responsabilités ;
- orientation des projets de recherche ;
- intérêt scientifique de la collaboration et utilisation des compétences respectives ;
- avantages pour les doctorants ;
- pertinence du modèle de financement ;
- accord gagnant-gagnant.

Le nombre de doctorants bénéficiant de ces collaborations est un indicateur de développement important et sera présenté dans le reporting annuel.

L'état des lieux sera effectué par une commission d'experts, nommée par le Comité de swissuniversities sur proposition du Comité de pilotage et composée au maximum de 5 experts (suisses et étrangers). Le montant accordé à la réalisation de cet état des lieux est de maximum 20'000 CHF (inclus indemnisation des experts et frais).

L'état des lieux, prévu dans le courant du second semestre 2019, a également pour objectif d'intégrer les résultats dans la réflexion d'une éventuelle continuation du sous-projet 2 pour la période 2021 – 2024.

Sous-projet 3 (TP3): Contenu (7.2) et objectifs (7.3)

7.2 Contenu (TP3)

Le sous-projet 3 encourage les coopérations entre HES/HEP et hautes écoles étrangères avec droit de promotion. Les projets de coopération soutenus seront ciblés sur les domaines / disciplines n'ayant pas d'ancrage dans les hautes écoles universitaires suisses. Le titre de docteur sera délivré par les hautes écoles étrangères partenaires.

La sélection des projets de coopération est prévue dans le cadre d'un appel à projets unique lancé fin 2016. Un groupe de travail TP3 nommé par la Chambre HES et la Chambre HEP, composé de trois représentants HES et d'un représentant HEP, a préparé les modalités de l'appel à projets, présentées ci-dessous :

Modalités de financement

Ce que le programme propose de financer

Coordination du programme ou intégration dans un programme existant - encadrement des doctorants du côté des HES (part des coûts salariaux) - activités scientifiques communes - intervenants - acquisition de compétences transversales - frais (déplacement, hébergement).

Ce que le programme ne finance pas

Le salaire des doctorants, les projets de recherche, ainsi que les coûts d'éventuelles passerelles permettant à des étudiants d'être admis comme doctorants ne seront pas financés dans le cadre du sous-projet 3.

Ordre de grandeur attendue des projets de coopération

Un projet de coopération doit être construit pour un ordre de grandeur de 5 à 20 doctorants.

Plafond

Un plafond par projet de coopération de 125'000 CHF par an (fonds de la Confédération) : les fonds propres – au minimum égaux au montant demandé – doivent s'y ajouter.

Durée du financement

Le financement est accordé jusqu'à fin 2020 au plus tard. Les demandes de projet de coopération doivent intégrer la planification financière pour la suite.

Critères de sélection TP3

Pour qu'un projet de coopération soit retenu, il faudra qu'il satisfasse au minimum les critères suivants:

1. Le projet de coopération établit une collaboration entre hautes écoles étrangères ayant le droit de promotion et HES/HEP au niveau du 3^{ème} cycle/doctorat. Cette collaboration doit être attestée par une participation effective de professeurs des deux partenaires, leurs compétences respectives sont mises à profit.
2. La collaboration est associée à une recherche dans une discipline/domaine HES/HEP non-ancrée dans les HEU suisses et pour laquelle une collaboration n'est pas envisageable en Suisse, respectivement aucune qualification au niveau doctoral n'existe dans les HEU suisses.
3. Le travail de doctorat se fait en grande partie au sein d'une HES/HEP et intègre les spécificités de leur type et méthodologie de recherche.
4. Des professeurs des deux institutions partenaires (hautes écoles étrangères et HES/HEP) doivent être formellement impliqués dans la direction du doctorat.
5. La durabilité, notamment au niveau financier, du projet de coopération est garantie. Un plan de financement au-delà de 2020 est présenté.
6. Un projet de coopération doit être construit pour un ordre de grandeur de 5 à 20 doctorants.
7. Les hautes écoles partenaires respectent les principes du European Charter and Code for Researchers.
8. La demande présente un budget détaillé intégrant :
 - le détail des coûts par année ;
 - le détail de la prise en charge des différents types de frais entre les partenaires ;
 - la garantie de 50% de fonds propres des partenaires qui sont composés pour moitié de real money et pour moitié de virtual money selon les exigences du SEFRI.
9. La demande précise à quel règlement relatif à l'octroi du titre de docteur sont soumis les doctorants.
10. La demande présente les signatures des recteurs / directeurs des hautes écoles impliquées.

Procédure d'évaluation des projets de coopération TP3

La sélection des projets de coopération est prévue en trois étapes :

1. **Evaluation des projets par des experts externes**
Une commission d'évaluation sera établie (plus d'informations au point 7.4). Elle est responsable de formuler des recommandations à l'attention du Comité de pilotage.
2. **Préparation de la décision par le Comité de pilotage**
Un comité de pilotage, nommé par les Chambres HES/HEP sera établi selon une composition analogue à l'actuel groupe de travail TP3, soit trois représentants HES et un représentant HEP. Ses tâches sont notamment les suivantes :
 - nomination des membres de la Commission d'évaluation
 - formulation des recommandations de décision relatives aux projets à financer à l'attention du Comité de swissuniversities.
3. **Décision de financement**
Les décisions finales de financement sont prises par le Comité de swissuniversities.

7.3 Objectifs (TP3)

L'objectif du sous-projet 3 est d'offrir la possibilité, pour les disciplines/domaines qui n'ont pas d'ancrage dans les hautes écoles universitaires suisses, de pouvoir mettre en place des collaborations au niveau doctorat avec des hautes écoles étrangères ayant le droit de promotion.

Il poursuit également les buts suivants :

- la participation des HES et des HEP à la qualification de leur propre relève;
- la promotion de travaux de recherche de niveau doctoral effectués dans les HES/HEP ;
- la mise en évidence de la possibilité pour les titulaires d'un master d'une HES/HEP d'être admis en doctorat ;
- l'amélioration de la capacité concurrentielle internationale des HE suisses à attirer les talents.

Compte tenu de l'importance et de la portée à long terme des objectifs cités ci-dessus, il semble difficile de pouvoir les évaluer concrètement avant la fin de la période 2017-2020. Un état des lieux sera effectué dans le courant du second semestre 2019 afin de rendre compte des développements suivants :

- pertinence des collaborations avec les hautes écoles étrangères ;
- partage des responsabilités et reconnaissance de ces responsabilités ;
- orientation des projets de recherche ;
- intérêt scientifique de la collaboration et utilisation des compétences respectives ;
- avantages pour les doctorants ;
- accord gagnant-gagnant.

De même que pour le TP2, l'état des lieux relatif au TP3 sera effectué par une commission d'experts nommée par le Comité de swissuniversities sur proposition du Comité de pilotage et composée d'au maximum 5 experts (suisses et étrangers). Le montant accordé à la réalisation de cet état des lieux est de maximum 20'000 CHF (inclus indemnisation des experts et frais).

L'état des lieux, prévu dans le courant du second semestre 2019, a également pour objectif d'intégrer les résultats dans la réflexion d'une éventuelle continuation du sous-projet 3 pour la période 2021 – 2024.

7.4 **Organisation du projet et planification** (*présentation détaillée de la structure du projet, mode de coopération et de planification; jalons*)

Organisation du projet

Gestion stratégique du projet

swissuniversities (Comité)

- Garantie d'une vue d'ensemble des activités financés dans le cadre du projet. Elle établit chaque année un catalogue des activités en cours et planifiées, base du reporting à l'attention du SEFRI.
- Décision sur le choix des projets de coopération financés TP2 et TP3
- Nomination des membres du Comité de pilotage TP2 sur proposition des Chambres quant à leurs représentations respectives.

Gestion du TP1

Chambre HEU

- Pilotage stratégique et suivi du sous-projet
- Sélection des « nouveaux programmes » sur la base des demandes de financement des hautes écoles universitaires ainsi que des travaux préparatoires d'un groupe de travail (2016), voir plus bas
- Bilan intermédiaire, le cas échéant un éventuel deuxième rond de sélection (2018).

Groupe de travail

- Composition: 4 personnes, niveau opérationnel (1 SG swu, 1 petite université, 1 grande université, 1 EPF)
- D'entente avec le chef de projet, préparation de la sélection des « programmes nouveaux » (aperçu ; les critères-sont-ils remplis ?) ; préparation d'un éventuel deuxième rond de sélection.

Gestion du TP2

Comité de pilotage

- Composition : 3 HEU, 2 HES, 1 HEP (les membres du Comité de swissuniversities ne sont pas éligibles)
- Gestion et suivi du sous-projet, y compris du lancement de l'appel à projets de coopération
- Evaluation des projets de coopération et recommandation de financement à l'attention du Comité de swissuniversities
- Organisation et gestion de l'évaluation du sous-projet 2, notamment l'établissement des critères et la sélection des experts.

Gestion du TP3

Comité de pilotage

Composition : 3 HES, 1 HEP (nomination par la Chambre HES, respectivement la Chambre HEP)

Responsabilités :

- Gestion et suivi du sous-projet, y compris du lancement de l'appel à projets de coopération
- Nomination de la Commission d'évaluation
- Sur la base des conclusions de la Commission d'évaluation, recommandation de financement à l'attention du Comité de swissuniversities
- Organisation et gestion de l'état des lieux du sous-projet 3, notamment l'établissement des points à observer et la sélection des experts.

Evaluation des projets de coopération TP3

Commission d'évaluation

Composition : 5 experts, dont notamment :

- un président ayant une connaissance approfondie du contexte suisse du projet TP3,
- des membres attestant d'une expérience avérée dans l'élaboration de programmes de collaboration internationaux liés au doctorat,
- et qui dans la mesure du possible, représentent les disciplines / domaines concernés.

Responsabilité : évaluation des projets de coopération et formulation de recommandation à l'attention du Comité de pilotage.

Administration du projet global (TP1, TP2, TP3) et soutien des différents organes responsables

GS swissuniversities

Les activités suivantes sont à considérer :

- Calcul annuel de la répartition du montant annuel réservé au pilier des « programmes en cours » du TP1 ;
- Organisation de la procédure de sélection des « nouveaux programmes » du TP1 ;
- Organisation de la mise au point intermédiaire (2018) prévu dans le cadre de TP1 (y compris un éventuel deuxième rond de sélection de « nouveaux programmes ») ;
- Organisation des appels à projets TP2 et TP3 ;
- Informations aux différentes instances ainsi qu'aux responsables de projets de coopération;
- Organisation de l'état des lieux TP2 et TP3: préparation de la procédure, coordination du groupe d'experts, rédaction d'un rapport de synthèse à l'attention de swissuniversities et du SEFRI ;
- Elaboration de l'éventuelle requête pour la prochaine période selon les conclusions de l'état des lieux (TP2 et TP3).
- Reporting annuel et reporting final;

Afin de garantir le bon accomplissement des tâches formulées ci-dessus, un poste de collaborateur scientifique à 50% ainsi que de collaborateur administratif à 20% sont nécessaires.

Planification

Sous-projet 1 (TP1)

Die beiden Pfeiler « laufende » und « neue Programme » von TP1 folgen ihrem jeweils eigenen Zeitplan ; gleichzeitig sind sie Bestandteil eines gemeinsamen jährlichen Reportings (TP1 resp. Gesamtprojekt).

« Laufende Programme » : jährliche Etappen

- Berechnung der Aufteilung der Mittel 2016 (jeweils im 4. Quartal des Vorjahres, erstmals 2016) und Auszahlungen an die universitären Hochschulen
- Umsetzung in den universitären Hochschulen
- Reporting

« Neue Programme » : Kalender für die Auswahl der Programme

März 2016	Ankündigung in den universitären Hochschulen : Einladung für die Einreichung von Finanzierungsanträgen für « neue Programme »
15. Sept. 2016	Eingabefrist für die Anträge

Okt. / Nov. 2016	Verfahren für die Beurteilung der Anträge Entscheide: Kammer UH vom 10. und 11. November 2016 Anschliessend Kommunikation der Entscheide
Ab Jan. 2017	Start der « neuen Programme » (jährliche Auszahlungen)
Frühjahr 2018	Zwischenbilanz Pfeiler « neue Programme »

Sous-projet 2 (TP2)

Sélection des projets de coopération

Octobre 16	Lancement de l'appel à projets de coopération
Fin janvier 17	Délai de soumission
Avril 17	Décision par le Comité de swissuniversities sur l'acceptation et le financement les projets de coopération
Dès mai 17	Début des projets de coopération

Etat des lieux du TP2

mi-2018	Derniers ajustements de la procédure par le Comité de pilotage
Fin 2018	Constitution de la commission d'experts
Fin 2019	Rédaction de l'état des lieux
Décembre 2020	Fin du financement de la Confédération pour les projets de coopération

Sous-projet 3 (TP3)

Sélection des projets de coopération

Octobre 16	Lancement de l'appel à projets de coopération
Fin 2016	Délai de soumission
Avril 17	Décision par le Comité de swissuniversities sur l'acceptation et le financement les projets de coopération
Dès mai 17	Début des projets de coopération

Etat des lieux du TP3

mi-2018	Derniers ajustements de la procédure par le Comité de pilotage
Fin 2018	Constitution de la commission d'experts
Fin 2019	Rédaction de l'état des lieux
Décembre 2020	Fin du financement de la Confédération pour les projets de coopération

7.5 Durabilité (*comment les activités se poursuivront-elles lorsque le financement du projet aura pris fin?*)

Dans la période 2013-2016 (le programme CUS actuellement en cours) ainsi que dans la période 2017-2020 ont eu et auront lieu de nombreuses activités qui se sont développées et se développeront en offres établies. Une consolidation de ces structures, dans le sens d'une reprise des HEU pendant ou après la fin de la période, est un objectif important du sous-projet 1. Cela se traduit d'un côté par des tranches de financement dégressives pour les programmes actuels 'laufende Programme' et d'un autre côté par un engagement des HEU (dans la demande de financement) sur les fonds propres à disposition et sur la planification de reprise par la ou les HEU des nouveaux programmes 'neue Programme' – cet engagement est une condition à l'octroi des moyens pour les nouveaux programmes 'neue Programme'.

Dans le cadre des sous-projets 2 et 3, la durabilité est garantie par les partenaires des projets de coopération financés. En effet, un critère de sélection demande : *'La durabilité, notamment au niveau financier, du projet de coopération est garantie. Un plan de financement au-delà de 2020 est présenté.'*

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de ce projet pour le développement d'une relève scientifique de qualité pour les hautes écoles et pour le tissu économique suisse, ainsi que pour la consolidation de la coordination entre les différents types de hautes écoles, nous estimons que les sous-projets 2 et 3 devraient être reconduits pour la période 2021-2024 (principalement afin de favoriser de nouvelles coopérations), mais qu'à partir de 2025, ils doivent tous être repris par les HEU et les HES/HEP sur leurs budgets propres. Leurs objectifs et structures seront adaptés en fonction des expériences acquises lors de la période 2017-2020.

7.6 Prise en compte des commentaires formulés dans le rapport d'évaluation des esquisses de projet (*apporter la preuve que les compléments requis par le Conseil des hautes écoles sur la base de l'évaluation de l'esquisse de projet ont été apportés et que ses recommandations ont été prises en considération.*)

Le rapport d'évaluation formule le commentaire suivant : *'Il reste à préciser le calendrier, les étapes, les coûts et le financement, l'organisation et la pérennité du dispositif à mettre en place'*. La demande de projet y répond dans les précédents chapitres :

- Calendrier et étapes : voir chapitre 7.4
- Coûts et financement : voir chapitres 7.2 et 9 (le projet est en grande partie basé sur des appels à projets, une ventilation par partenaires / hautes écoles n'est donc pas possible à ce stade).
- Organisation: voir chapitre 7.4
- Pérennité: La pérennité est un des objectifs du TP1 (voir chapitre 7.3), voir également le chapitre 7.5.

8 Demande de contributions liées à des projets, ventilées par rubrique

Les contributions doivent être réparties entre deux rubriques budgétaires principales (frais de personnel et de matériel). En cours de projet, il est possible de transférer jusqu'à 10 % de la tranche annuelle d'une rubrique à l'autre. Si ces fonds dépassent les 10 %, l'accord du Conseil des hautes écoles est nécessaire.

Si l'utilisation effective des fonds indiqués dans les différentes sous-rubriques de frais de matériel n'est pas encore connue au moment du dépôt du projet, elle doit en tout cas apparaître de manière détaillée dans le rapport annuel.

Commentaire de swissuniversities

Le projet étant basé sur des appels à projets, il n'est pas possible de remplir le tableau ci-dessous. L'utilisation des fonds indiqués dans les différentes sous-rubriques de frais de matériel apparaîtra de manière détaillée dans le rapport annuel.

	2017	2018	2019	2020	Total
Frais de personnel (salaires bruts selon l'usage local)					
Frais de matériel					
Total					
Sous-rubriques frais de matériel:					
• Appareils et installations					
• Moyens d'exploitation					
• Locaux loués spécialement pour les besoins du projet					
• Frais de réunion et de voyage					
• Autres					

9 Ventilation des contributions liées à des projets entre les partenaires

10 % de la ventilation indiquée peuvent être modifiés en cours de projet avec l'accord des institutions partenaires concernées. Le rapport annuel doit rendre compte de la ventilation effective des fonds. Si ces fonds dépassent les 10 %, l'accord du Conseil des hautes écoles est nécessaire.

Lorsqu'un partenaire sort du projet ou qu'un nouveau partenaire y participe, la CSHE resp. le SEFRI doivent en être avisés au préalable.

Commentaire de swissuniversities

Le projet étant basé sur des appels à projets, il n'est pas possible de remplir le tableau ci-dessous en fonction des partenaires. La ventilation des contributions liées à des projets entre les partenaires apparaîtra dans le reporting annuel.

Afin de garantir une transparence maximale, la ventilation par sous-projet ainsi que le montant réservé pour l'administration (coordination au sein du secrétariat général de swissuniversities, évaluation des projets, évaluation des sous-projets 2 et 3 du projet global, etc) sont indiqués ci-dessous. Ils ont été ventilés en fonction des tâches à accomplir par année.

Haute école / institution	2017	2018	2019	2020	Total
TP1	4'888'650	6'888'650	5'888'650	1'888'650	19'554'600
(TP1 – Laufend)	(2'888'650)	(4'888'650)	(3'888'650)	(0)	(11'665'950)
(TP1 – Neu)	(2'000'000)	(2'000'000)	(2'000'000)	(1'888'650)	(7'888'650)
TP2	687'800	1'400'000	1'400'000	1'400'000	4'887'800
TP3	290'000	550'000	550'000	550'000	1'940'000
Administration	150'400	140'900	185'400	140'900	617'600
Total	6'016'850	8'979'550	8'024'050	3'979'550	27'000'000

La direction du projet reçoit du SEFRI le **versement** des contributions liées à des projets et répartit ces fonds entre les institutions partenaires.

10 Fonds propres garantis des partenaires du projet

Les hautes écoles ou les autres institutions partenaires apportent une contribution propre minimale s'élevant à 50 % du coût total du projet. La moitié au moins devra être apportée en «real money». L'autre moitié pourra être fournie en «virtual money». Lorsque certains partenaires du projet fournissent une prestation de coordination très importante, il est possible, à titre exceptionnel, qu'ils soient dispensés d'apporter une contribution propre ; la décision correspondante est alors du ressort du SEFRI (cf. l'art. 59, al. 3, LEHE et le concept du 30 janvier 2014 relatif à l'octroi des contributions liées à des projets).

Kommentar swissuniversities

Da vorliegendes Projekt auf Ausschreibungen beruht, ist es nicht möglich, untenstehende Tabelle auszufüllen. Die Eigenmittel werden im Rahmen der Eingabe der einzelnen Projekte zugesichert: So sehen die Selektionskriterien der Unterprojekte 2 und 3 vor, dass die Gesuche für Kooperationsprojekte ein detailliertes Budget vorlegen, das namentlich die Zusicherung von 50% Eigenmitteln enthält, gemäss Vorgaben des SBFI je hälftig aus real und virtual money zusammengesetzt. Dasselbe gilt für die Finanzierungsanträge für « neue Programme » des Unterprojekts TP1: Diese zeigen ebenfalls das commitment der universitären Hochschulen bezüglich Eigenmittel (jeweils hälftig real und virtual money) für neue Doktoratsprogramme auf. Die eingebrachten Eigenmittel werden im jährlichen Reporting ausgewiesen.

Vorbehalt: Da im Rahmen des Pfeilers « laufende Programme » in der Periode 2013-2016 entwickelte Programme weiter finanziert werden, erfolgt die Definition und Deklaration der Eigenmittel hier analog zum Vorgängerprojekt : Die Vorgabe für Eigenmittel⁵ wurde im Rahmen des SUK-Programms « Doktoratsprogramme » wie folgt umgesetzt (entsprechend dem Programmantrag der CRUS vom 30. Mai 2012 zu Handen SUK): Als Eigenmittel ausgewiesen werden können sämtliche Ausgaben der Universität für die Doktoratsausbildung (universitätseigene Mittel, ohne SUK-Mittel oder andere Drittmittel), real money und virtual money.

swissuniversities leistet im Rahmen des vorliegenden Projekts (sowie im Falle weiterer Projekte, für die projektgebundene Beiträge beantragt werden) eine bedeutende und wesentliche Koordinationsleistung. Diese Koordinationsleistung stellt namentlich die Koordination auf nationaler Ebene sicher und garantiert damit eine gesamtheitliche Information und den Einbezug sämtlicher Hochschulen. swissuniversities beantragt daher, von der Eigenmittelverpflichtung für diese Koordinationsleistungen entbunden zu werden – umso mehr, als dass sie nicht direkt von den Beiträgen profitiert, die im Rahmen der Calls vergeben werden. Die Kosten für die Koordination des vorliegenden Projekts sind in Kapitel 9 aufgeführt.

⁵ Eigenmittel: Als Eigenmittel gelten einerseits die Geldbeträge, die von der Buchhaltungsstelle der Universität explizit für das Kooperationsprojekt ausbezahlt worden sind (Real Money), andererseits auch der geschätzte Wert der Nutzung von bereits vorhandener Infrastruktur sowie die Arbeitszeit von Personen, welche für das Kooperationsprojekt gearbeitet haben, aber nicht aus diesem Projekt finanziert worden sind (Virtual Money).

Haute école / institution	Real money	Virtual money	Total	La part fournie en «virtual money» est versée sous la forme suivante
Total de la contribution propre				

Explication relative à l'expression «contribution propre» (real money et virtual money):

Real money: englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes⁶ et externes qui participent au projet ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.

Virtual money: englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

⁶ Preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet (description de poste, contrat de travail, convention).

11 Synthèse du financement

Commentaire de swissuniversities

Les fonds propres ne correspondent pas au montant de la contribution, le calcul ayant été effectué sur la base de l'acceptation du le principe suivant (voir chapitre 10) : swissuniversities demande qu'elle soit dispensée d'apporter une contribution propre pour ces prestations de coordination.

	2017	2018	2019	2020	Total
Contribution liée au projet SEFRI	6'016'850	8'979'550	8'024'050	3'979'550	27'000'000
Contributions propres des partenaires du projet	5'866'450	8'838'650	7'838'650	3'838'650	26'382'400
Autres contributions de la Confédération (p. ex. OFEN, OFC ou autres)	-	-	-	-	-
Prestations de tiers	-	-	-	-	-
Total	11'883'300	17'818'200	15'862'700	7'818'200	53'382'400

12 Signatures

Les recteurs, présidents et directeurs soussignés attestent par leur signature que les fonds propres garantis mentionnés sous point 10 seront apportés.

Le requérant principal pour les contributions liées à des projets selon la LEHE:

Lieu et date:

Le chef de projet
Prof. Dr. Christian Leumann

Bern, 05.02.2016



Lieu et date:

Le président de swissuniversities
Prof. Dr. Michael O. Hengartner

Berne, le 2 février 2016



La proposition doit être déposée (en versions papier et électronique) **par swissuniversities au plus tard jusqu'au lundi 29 février 2016** aux adresses suivantes:

- Conférence suisse des hautes écoles, unité CSHE, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
- shk-cshe@sbfi.admin.ch

swissuniversities
Effingerstrasse 15,
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Appel à projets

Coopération entre hautes écoles spécialisées / hautes écoles pédagogiques et hautes écoles universitaires suisses en matière de doctorat (TP2)

Instructions pour le dépôt des dossiers

Contenu

- | | |
|--------------------------|-----|
| 1. Objectif | p.1 |
| 2. Principes | p.2 |
| 3. Appel à projets | p.3 |
| 4. Critères de sélection | p.5 |

1. Objectif du programme

Le programme 'Coopération entre HES/HEP et HEU suisses' prévoit de soutenir des projets de coopération au niveau de la formation doctorale entre les hautes écoles universitaires suisses (HEU) d'une part et les hautes écoles spécialisées (HES) et hautes écoles pédagogiques (HEP) d'autre part. Les projets de coopération qui seront financés seront construits et réalisés en collaboration entre les partenaires HEU et HES/HEP, chacun y apportant ses compétences spécifiques et tous veillant ensemble à la qualité de la formation doctorale proposée. L'objectif consiste à mettre en œuvre des collaborations qui favorisent un encadrement de doctorantes et doctorants actifs dans les HES/HEP, étant entendu que des responsables des différents types de hautes écoles seront impliqués ensemble dans l'encadrement doctoral et que le titre de docteur sera délivré par les HEU.

2. Principes du programme

Définitions

Afin de garantir une compréhension commune de ce qui est entendu par 'doctorat' et les différents éléments s'y rapportant, plusieurs notions importantes dans le contexte du programme ont été précisées.

Le doctorat est défini comme la somme de trois éléments :

Dissertation ou thèse	Travail de recherche personnel et original effectué par une doctorante ou un doctorant accompagné par une chercheuse ou un chercheur confirmé. Ce travail de recherche fournit l'essentiel du contenu de la thèse (Dissertation).
Formation doctorale (deux types)	<ol style="list-style-type: none">1. Individuelle: formation non structurée, composée de cours, séminaires, conférences, etc... choisis par la doctorante ou le doctorant avec sa direction de thèse.2. Structurée, appelée également <i>programme doctoral</i>. Ce dernier peut notamment fixer les objectifs suivants :<ul style="list-style-type: none">- acquisition de compétences transversales- insertion des doctorantes et des doctorants dans une communauté scientifique nationale et/ou internationale- approfondissement disciplinaire <p><i>Commentaire</i> : Le degré de structuration (crédits ECTS, obligation de participation ou volontariat, etc.) doit rester de l'autonomie des partenaires qui assument la responsabilité du programme doctoral, respectivement des institutions où sont inscrits les doctorants et les doctorantes. Un titre de docteur n'est pas acquis dans le cadre du programme doctoral, mais délivré dans la HEU où la doctorante ou le doctorant est inscrit. La dissertation ou thèse, soit le travail de recherche, reste la base du doctorat.</p>
Attribution du titre de docteur	Dans le cadre de ce programme, les institutions qui octroient le titre sont les HEU. Le diplôme peut faire référence aux personnes et institutions qui ont collaboré à l'élaboration de la dissertation/thèse.

Catégories de projets de coopération

Les projets de coopération financés dans le cadre de ce programme peuvent appartenir à trois catégories différentes :

Catégorie A	Programmes doctoraux
Catégorie B	Autres formes de collaboration pour la préparation de doctorats <i>Commentaire</i> : Cette catégorie recouvre davantage de formes de collaboration que le programme doctoral. Elle peut, par exemple, intégrer les travaux d'encadrement des doctorantes et doctorants. Elle s'appliquerait également à un groupe de professeures et de professeurs et de doctorantes et doctorants regroupés sur une thématique de recherche menée en collaboration entre HEU et HES/HEP, sans que le groupe soit obligatoirement lié à un programme doctoral.
Catégorie C	Autres activités communes dans le domaine du doctorat, par exemple ateliers de formation pour les personnes chargées de l'encadrement des doctorantes et doctorants ou pour les doctorantes et doctorants eux-

mêmes.

Un projet de coopération peut cumuler différentes catégories.

Modalités de financement

Un *plafond* par projet de coopération est fixé à 200'000 CHF par an (fonds de la Confédération) : les fonds propres provenant de tous les partenaires du projet de coopération – au minimum égaux au montant demandé à la Confédération – doivent s'y ajouter.

La période de financement court jusqu'au 31 décembre 2020. Les fonds non-utilisés à cette date devront être retournés à la Confédération. En fonction des résultats du présent appel à projets, un second appel à projets pourrait être envisagé en automne 2017. La période de financement ne pourrait toutefois pas être prolongée.

Le programme dans sa globalité est doté de 5 millions de CHF.

Ce que le programme propose de financer

Catégorie A	Coûts de coordination du programme doctoral, activités scientifiques communes, intervenantes et intervenants, développement de compétences transversales, frais (déplacement, hébergement), ...
Catégorie B	Coûts d'encadrement pour les HES (part des coûts salariaux), financement de la collaboration au niveau de l'encadrement doctoral, activités communes, frais (participation à des colloques, déplacement, hébergement), ...
Catégorie C	Coûts des ateliers ou autres activités communes, ...

Ce que le programme ne finance pas

Le salaire des doctorantes et doctorants, les projets de recherche, ainsi que les coûts d'éventuelles passerelles permettant à des étudiantes et étudiants d'être admis comme doctorantes ou doctorants ne seront pas financés dans le cadre de ce programme.

3. APPEL À PROJETS

Calendrier

Octobre 2016	Lancement de l'appel à projets
31 janvier 2017	Délai de soumission
Printemps 2017	Décisions et communication par swissuniversities
dès l'été 2017	Début des projets de coopération

Exigences formelles

Dimension	La demande comprend un maximum de 10 pages (sans les annexes).
Forme	La demande est envoyée de manière électronique, sous la forme de deux documents PDF, le premier présentant la demande et le deuxième intégrant tous les documents annexes.
Langue	La demande peut être déposée dans une langue nationale ou en anglais.
Contenu	La demande comprend les chapitres suivants : <ol style="list-style-type: none">1. Résumé (centré sur les critères de sélection) – max. 1 page2. Coordonnées du ou des responsables du projet de coopération (personne de contact clairement définie)3. Déclaration d'une 'leading house' au niveau administratif <i>Commentaire</i> : Il s'agit ici de désigner une haute école responsable des aspects financiers vis-à-vis de swissuniversities, respectivement du SEFRI. swissuniversities verse les moyens financiers à la 'leading house' qui est responsable : i. de la répartition des fonds entre les différents partenaires et ii. de fournir à swissuniversities les données nécessaires au reporting à l'intention du SEFRI4. Description des activités – max. 2 pages5. Budget détaillé6. Réponses aux critères de sélection (voir ci-après) – max. 2 pages
Envoi	La demande est à envoyer jusqu'au mardi 31 janvier 2017 par email à anne.crausaz@swissuniversities.ch

Procédure de sélection

Evaluation	Les demandes sont évaluées par le Comité de pilotage dont les membres sont nommés par le Comité de swissuniversities. Des experts externes peuvent, si besoin est, être consultés. Le Comité de pilotage formule ses recommandations de financement au Comité de swissuniversities.
Décision	Le Comité de swissuniversities décide du choix des projets à financer.
Communication	Les responsables de projet sont informés de la décision relative à leur dossier. Aucune correspondance ni aucun renseignement ne sont échangés au sujet des décisions prises. Le réexamen et la reconsidération de dossier sont exclus.

Comité de pilotage TP2

Edwin Constable	Vice-recteur recherche de l'Université de Bâle Président
Thomas D. Meier	Recteur de la Zürcher Hochschule der Künste ZHdK
Michel Oris	Vice-recteur recherche de l'Université de Genève
Jean-Marc Piveteau	Recteur de la Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften ZHAW
Heinz Rhyn	Recteur de la Haute école pédagogique de Zurich
Kuno Schedler	Vice-recteur recherche et Faculty de l'Université de Saint-Gall

Critères de sélection

La demande démontre que le projet de coopération soumis répond au minimum aux exigences formulées ci-dessous :

1. Le projet de coopération établit une collaboration entre HEU suisse(s) et HES/HEP en matière de doctorat. Cette collaboration doit être attestée par une participation effective de professeurs ou professeuses des deux types de hautes écoles et les compétences respectives des différents partenaires mises à profit.
2. La collaboration doit être associée à une recherche dans une discipline HES/HEP et l'intérêt scientifique de la collaboration attesté.
3. Le travail de doctorat est réalisé en grande partie au sein d'une HES/HEP et intègre les spécificités de leur type et méthodologie de recherche.
4. Les conditions d'admission des doctorantes et doctorants offrent une possibilité d'accès au doctorat pour les diplômées et diplômés (Master) HES/HEP.
5. Des professeurs ou professeuses des deux institutions partenaires (HEU et HES/HEP) doivent être formellement impliqués dans la direction du doctorat.
6. Le projet de coopération doit être construit pour un minimum de 20 doctorantes ou doctorants.
Commentaire : L'objectif du projet est de soutenir des projets de coopération ayant le potentiel, une fois le rythme de croisière atteint, de former simultanément un minimum de 20 doctorantes ou doctorants. Lors de l'évaluation des projets de coopération, il sera tenu compte de la phase de démarrage ainsi que d'éventuelles caractéristiques propres à certains projets.
7. La demande présente un budget détaillé intégrant :
 - le détail des coûts par année ;
 - le détail de la prise en charge des différents types de frais par les différents partenaires ;
 - la garantie de 50% de fonds propres fournis par les partenaires, fonds qui sont composés pour moitié de real money et pour moitié de virtual money selon les exigences du SEFRI¹.
8. La sécurité juridique est garantie pour les doctorantes et doctorants au-delà de la durée du programme. Un plan de financement au-delà de 2020 est présenté.
9. La demande précise à quel règlement relatif à l'octroi du titre de docteur sont soumis les doctorantes ou doctorants.
10. La demande présente les signatures des rectrices ou recteurs / directrices ou directeurs des hautes écoles impliquées.

¹ **Real money**: englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes (preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet : description de poste, contrat de travail, convention) et externes qui participent au projet ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.

Virtual money: englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

Berne, 27.09.2016
Comité de pilotage TP2
Appel à projets 'Coopération HES/HEP et HEU suisses'

Contact

Anne Crausaz Esseiva, responsable du domaine R&D swissuniversities,
anne.crausaz@swissuniversities.ch, tél. +41 31 335 07 36

swissuniversities

swissuniversities

swissuniversities
Effingerstrasse 15,
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Appel à projets

Coopération entre hautes écoles spécialisées / hautes écoles pédagogiques et hautes écoles universitaires suisses en matière de doctorat (TP2)

Instructions pour le dépôt des dossiers

Contenu

- | | |
|--------------------------|-----|
| 1. Objectif | p.1 |
| 2. Principes | p.2 |
| 3. Appel à projets | p.3 |
| 4. Critères de sélection | p.5 |

1. Objectif du programme

Le programme 'Coopération entre HES/HEP et HEU suisses' prévoit de soutenir des projets de coopération au niveau de la formation doctorale entre les hautes écoles universitaires suisses (HEU) d'une part et les hautes écoles spécialisées (HES) et hautes écoles pédagogiques (HEP) d'autre part. Les projets de coopération qui seront financés seront construits et réalisés en collaboration entre les partenaires HEU et HES/HEP, chacun y apportant ses compétences spécifiques et tous veillant ensemble à la qualité de la formation doctorale proposée. L'objectif consiste à mettre en œuvre des collaborations qui favorisent un encadrement de doctorantes et doctorants actifs dans les HES/HEP, étant entendu que des responsables des différents types de hautes écoles seront impliqués ensemble dans l'encadrement doctoral et que le titre de docteur sera délivré par les HEU.

2. Principes du programme

Définitions

Afin de garantir une compréhension commune de ce qui est entendu par 'doctorat' et les différents éléments s'y rapportant, plusieurs notions importantes dans le contexte du programme ont été précisées.

Le doctorat est défini comme la somme de trois éléments :

Dissertation ou thèse	Travail de recherche personnel et original effectué par une doctorante ou un doctorant accompagné par une chercheuse ou un chercheur confirmé. Ce travail de recherche fournit l'essentiel du contenu de la thèse (Dissertation).
Formation doctorale (deux types)	<ol style="list-style-type: none">1. Individuelle: formation non structurée, composée de cours, séminaires, conférences, etc... choisis par la doctorante ou le doctorant avec sa direction de thèse.2. Structurée, appelée également <i>programme doctoral</i>. Ce dernier peut notamment fixer les objectifs suivants :<ul style="list-style-type: none">- acquisition de compétences transversales- insertion des doctorantes et des doctorants dans une communauté scientifique nationale et/ou internationale- approfondissement disciplinaire <p><i>Commentaire</i> : Le degré de structuration (crédits ECTS, obligation de participation ou volontariat, etc.) doit rester de l'autonomie des partenaires qui assument la responsabilité du programme doctoral, respectivement des institutions où sont inscrits les doctorants et les doctorantes. Un titre de docteur n'est pas acquis dans le cadre du programme doctoral, mais délivré dans la HEU où la doctorante ou le doctorant est inscrit. La dissertation ou thèse, soit le travail de recherche, reste la base du doctorat.</p>
Attribution du titre de docteur	Dans le cadre de ce programme, les institutions qui octroient le titre sont les HEU. Le diplôme peut faire référence aux personnes et institutions qui ont collaboré à l'élaboration de la dissertation/thèse.

Catégories de projets de coopération

Les projets de coopération financés dans le cadre de ce programme peuvent appartenir à trois catégories différentes :

Catégorie A	Programmes doctoraux
Catégorie B	Autres formes de collaboration pour la préparation de doctorats <i>Commentaire</i> : Cette catégorie recouvre davantage de formes de collaboration que le programme doctoral. Elle peut, par exemple, intégrer les travaux d'encadrement des doctorantes et doctorants. Elle s'appliquerait également à un groupe de professeures et de professeurs et de doctorantes et doctorants regroupés sur une thématique de recherche menée en collaboration entre HEU et HES/HEP, sans que le groupe soit obligatoirement lié à un programme doctoral.
Catégorie C	Autres activités communes dans le domaine du doctorat, par exemple ateliers de formation pour les personnes chargées de l'encadrement des doctorantes et doctorants ou pour les doctorantes et doctorants eux-

mêmes.

Un projet de coopération peut cumuler différentes catégories.

Modalités de financement

Un *plafond* par projet de coopération est fixé à 200'000 CHF par an (fonds de la Confédération) : les fonds propres provenant de tous les partenaires du projet de coopération – au minimum égaux au montant demandé à la Confédération – doivent s'y ajouter.

La période de financement court jusqu'au 31 décembre 2020. Les fonds non-utilisés à cette date devront être retournés à la Confédération.

Le programme dans sa globalité est doté de 5 millions de CHF. Le montant restant à disposition dans le cadre de ce deuxième appel à projets est de 1'300'000 de CHF.

Ce que le programme propose de financer

Catégorie A	Coûts de coordination du programme doctoral, activités scientifiques communes, intervenantes et intervenants, développement de compétences transversales, frais (déplacement, hébergement), ...
Catégorie B	Coûts d'encadrement pour les HES ¹ (part des coûts salariaux), financement de la collaboration au niveau de l'encadrement doctoral, activités communes, frais (participation à des colloques, déplacement, hébergement), ...
Catégorie C	Coûts des ateliers ou autres activités communes, ...

Ce que le programme ne finance pas

Le salaire des doctorantes et doctorants, les projets de recherche, ainsi que les coûts d'éventuelles passerelles permettant à des étudiantes et étudiants d'être admis comme doctorantes ou doctorants ne seront pas financés dans le cadre de ce programme.

3. APPEL À PROJETS

Calendrier

Avril 2017	Lancement de l'appel à projets
31 octobre 2017	Délai de soumission
Mi-décembre 2017	Décisions et communication par swissuniversities
Dès janvier 2018	Début des projets de coopération

¹ Les coûts d'encadrement ne peuvent être financés que pour les HES et non pour les HEU et les HEP.

Exigences formelles

Dimension	La demande comprend un maximum de 10 pages (sans les annexes).
Forme	La demande est envoyée de manière électronique, sous la forme de deux documents PDF, le premier présentant la demande et le deuxième intégrant tous les documents annexes.
Langue	La demande peut être déposée dans une langue nationale ou en anglais.
Contenu	La demande comprend les chapitres suivants : <ol style="list-style-type: none">1. Résumé (centré sur les critères de sélection) – max. 1 page2. Coordonnées du ou des responsables du projet de coopération (personne de contact clairement définie)3. Déclaration d'une 'leading house' au niveau administratif <i>Commentaire</i> : Il s'agit ici de désigner une haute école responsable des aspects financiers vis-à-vis de swissuniversities, respectivement du SEFRI. swissuniversities verse les moyens financiers à la 'leading house' qui est responsable : i. de la répartition des fonds entre les différents partenaires et ii. de fournir à swissuniversities les données nécessaires au reporting à l'intention du SEFRI4. Description des activités – max. 2 pages5. Budget détaillé, précisant en particulier le montant global demandé dans le cadre du TP2 ainsi que sa répartition sur les années 2018, 2019 et 2020.6. Réponses aux critères de sélection (voir ci-après) – max. 2 pages7. Notification au cas où un projet similaire a également été soumis dans le cadre d'un autre instrument de financement de swissuniversities.
Envoi	La demande complète est à envoyer jusqu'au mardi 31 octobre 2017 par email à tristan.flury@swissuniversities.ch .

Procédure de sélection

Evaluation	Les demandes sont évaluées par le Comité de pilotage dont les membres sont nommés par le Comité de swissuniversities. Des experts externes peuvent, si besoin est, être consultés. Le Comité de pilotage formule ses recommandations de financement au Comité de swissuniversities.
Décision	Le Comité de swissuniversities décide du choix des projets à financer.
Communication	Les responsables de projet sont informés de la décision relative à leur dossier. Aucune correspondance ni aucun renseignement ne sont échangés au sujet des décisions prises. Le réexamen et la reconsidération de dossier sont exclus.

Comité de pilotage TP2

Edwin Constable	Vice-recteur recherche de l'Université de Bâle
Président	
Thomas D. Meier	Recteur de la Zürcher Hochschule der Künste ZHdK
Michel Oris	Vice-recteur recherche de l'Université de Genève
Jean-Marc Piveteau	Recteur de la Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften ZHAW
Heinz Rhyn	Recteur de la Haute école pédagogique de Zurich
Kuno Schedler	Vice-recteur recherche et Faculty de l'Université de Saint-Gall

Critères de sélection

La demande démontre que le projet de coopération soumis répond au minimum aux exigences formulées ci-dessous :

1. Le projet de coopération établit une collaboration entre HEU suisse(s) et HES/HEP en matière de doctorat. Cette collaboration doit être attestée par une participation effective de professeurs ou professeurs des deux types de hautes écoles et les compétences respectives des différents partenaires mises à profit.
2. La collaboration doit être associée à une recherche dans une discipline HES/HEP et l'intérêt scientifique de la collaboration attesté.
3. Le travail de doctorat est réalisé en grande partie au sein d'une HES/HEP et intègre les spécificités de leur type et méthodologie de recherche.
4. Les conditions d'admission des doctorantes et doctorants offrent une possibilité d'accès au doctorat pour les diplômées et diplômés (Master) HES/HEP.
5. Des professeurs ou professeurs des deux institutions partenaires (HEU et HES/HEP) doivent être formellement impliqués dans la direction du doctorat.
6. Le projet de coopération doit être construit pour un minimum de 20 doctorantes ou doctorants.

Commentaire : L'objectif du projet est de soutenir des projets de coopération ayant le potentiel, une fois le rythme de croisière atteint, de pouvoir former simultanément un minimum de 20 doctorantes ou doctorants. L'objectif de 20 doctorantes ou doctorants se rapporte à l'ensemble des participantes et participants intégré-e-s dans le projet de coopération, toutes années confondues. Lors de l'évaluation des projets de coopération, il sera tenu compte de la phase de démarrage ainsi que d'éventuelles caractéristiques propres à certains projets.

7. La demande présente un budget détaillé intégrant :
 - le détail des coûts par année ;
 - le détail de la prise en charge des différents types de frais par les différents partenaires ;
 - la garantie de 50% de fonds propres fournis par les partenaires, fonds qui sont composés pour moitié de real money et pour moitié de virtual money selon les exigences du SEFRI².

² **Real money**: englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes (preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet : description de poste, contrat de travail, convention) et externes qui partici-

-
8. La sécurité juridique est garantie pour les doctorantes et doctorants au-delà de la durée du programme. Un plan de financement au-delà de 2020 est présenté.

 9. La demande est accompagnée du règlement relatif à l'octroi du titre de docteur auquel sont soumis les doctorantes ou doctorants.

 10. La demande présente les signatures des rectrices ou recteurs / directrices ou directeurs des hautes écoles impliquées. Les demandes signées uniquement des directrices/directeurs, rectrices/recteurs, etc., des écoles membres (Teilschulen) ne pourront pas être acceptées.
-

Contact

Tristan Flury, coordinateur du programme :
tristan.flury@swissuniversities.ch, tél. +41 31 335 07 66

pent au projet ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.

Virtual money: englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

Berne, 30.09.2016

Steering Committee TP3

Call for proposals: "Swiss Universities of Applied Sciences/Universities of Teacher Education and Foreign Higher Education Institutions Partnership"

swissuniversities

Effingerstrasse 15,

3000 Berne 1

www.swissuniversities.ch

Call for proposals

Partnership between Swiss universities of applied sciences/universities of teacher education and foreign higher education institutions at doctorate level

Guidelines for submitting applications

Contents

1. Purpose	p.1
2. Programme Guidelines	p.2
3. Call for proposals	p.3
4. Selection criteria	p.4

1. Purpose of the programme

The programme provides support for collaborative doctoral research projects between on the one hand, Swiss universities of applied sciences (UAS) and universities of teacher education (UTE) and on the other hand, foreign higher education institutions (HEI). The cooperation projects receiving support will be aimed at fields and disciplines not represented at Swiss universities. Doctoral degrees will be awarded by the foreign partner HEI.

2. Programme guidelines

Definitions

In order to ensure that there is a mutual understanding of what is meant by "doctoral degree" and the various elements associated with this term, a number of important concepts relating to this programme have been clarified.

A doctoral degree is defined as the sum of three components:

Dissertation or thesis	Personal and original research work carried out by a doctoral candidate supervised by an experienced researcher. The work carried out within the framework of this relationship should form the basis for the content of the thesis (dissertation).
Doctoral studies (two types)	<ol style="list-style-type: none">1. Individual: non-structured studies including lectures, seminars, conferences, etc. chosen by the doctoral candidate in conjunction with his/her doctoral supervisor.2. Structured, also known as a <i>doctoral programme</i>. The doctoral programme aims to achieve the following:<ul style="list-style-type: none">- the acquisition of cross-functional skills- the induction of doctoral candidates into a national and/or international scientific community- a deeper knowledge of a particular discipline <p><i>NB:</i> Decisions regarding the grading structure (ECTS credits, compulsory or voluntary participation, etc.) will be made independently by the relevant partner institutions responsible for the doctoral programmes where doctoral candidates are enrolled. A doctoral degree is not granted as the result of the doctoral programme, it is awarded by the university where the doctoral candidate is enrolled. The dissertation or thesis (research work) remains the basis for the doctoral degree.</p>
Awarding of doctoral degree	In the framework of this programme, doctoral degrees are awarded by the foreign Institutions of Higher Education. The award may make reference to persons and institutions involved in the drafting of the dissertation/thesis.

Financing arrangements

A threshold of CHF 125,000 per year (federal funding) per collaborative project: any allocated funding equal to the minimum amount requested should be added to this amount.

The financing period lasts until 31 December 2020. By then the financial contribution, that has not been used, has to be returned to the Confederation. According to the results of the first call for proposals the steering committee might decide to launch a second call for proposals in autumn 2017. However, the financing period would not be extended.

Please note that the entire programme has a budget of CHF 2 million.

Funding for the programme covers

Programme coordination or inclusion in an existing programme - supervision of doctoral candidates by the UAS (share of salary costs) - joint scientific activities - staff - acquisition of cross-functional skills - expenses (travel, accommodation).

Berne, 30.09.2016

Steering Committee TP3

Call for proposals: "Swiss Universities of Applied Sciences/Universities of Teacher Education and Foreign Higher Education Institutions Partnership"

Funding for the programme does not cover

Doctoral candidates' salaries, research projects as well as the cost of any gateways enabling students to be admitted as doctoral candidates are not financed as part of this programme.

swissuniversities

3. CALL FOR PROPOSALS

Timetable

October 2016	Launch of call for proposals
30 December 2016	Deadline for submission
Spring 2017	Decisions and notification by the Board of swissuniversities
From Summer 2017	Start of collaborative projects

Formal requirements

Size	The application should contain a maximum of ten pages (without attachments).
Format	The application should be sent by email in the form of two PDF documents: the first should contain the application and the other should include the attachments.
Language	The application has to be made in English.
Content	The application should contain the following chapters: <ol style="list-style-type: none">1. Summary (addressing the selection criteria) – max. 1 page2. Contact details of the collaborative project supervisor(s) (contact person clearly indicated)3. Description of activities – max.2 pages4. Detailed budget5. Responses to the selection criteria (see below)
Address for submissions	Applications should be sent by email to anne.crausaz@swissuniversities.ch by Friday, 30 December 2016

Selection procedure

Evaluation	Applications are assessed by an evaluation committee appointed by the Steering Committee whose members are appointed by the Board of swissuniversities. On the basis of the evaluation results, the Steering Committee makes recommendations to the Board of swissuniversities as regards which projects should be financed.
Decision	The Board of swissuniversities decides which projects are to be financed.
Notification	The project supervisors are informed of the outcome of their application. No correspondence nor information will be disclosed in relation to the final decision. Applications will not be reviewed or reconsidered.

Berne, 30.09.2016

Steering Committee TP3

Call for proposals: "Swiss Universities of Applied Sciences/Universities of Teacher Education and Foreign Higher Education Institutions Partnership"

swissuniversities

Steering committee

Thomas D. Meier	Rector, Swiss University of the Arts (ZHdK)
Chairman	
Patrick Furrer	Vice-Rector of Research, University of Applied Sciences Western Switzerland (HES-SO)
Heinz Rhyn	Rector, University of Teacher Education Zurich (PHZH)
N.N.	

4. Selection criteria

The application should show that the proposed collaborative project meets at least the requirements set out below:

-
1. The collaborative project establishes a partnership between foreign HEI offering doctoral programmes and Swiss UAS/UTE at 3rd cycle/doctoral level. This partnership must be evidenced through the meaningful participation of professors from each partner institution and by the application of their respective fields of expertise.
 2. The partnership is associated with research work in a discipline/field represented at Swiss UAS/UTE but not at Swiss university; such a partnership can therefore not be concluded within Switzerland and there is no existing doctoral level qualification in a Swiss university.
 3. The majority of the doctoral work is carried out at a Swiss UAS/UTE and includes the specific characteristics of the institution's own research methodology.
 4. Members of the teaching staff from the two partner institutions (foreign HEI and Swiss UAS/UTE) must be officially involved in the supervision of the doctoral thesis/dissertation.
 5. The legal security is ensured for the doctoral candidates over the term of the programme. The application contains a post-2020 financing plan.
 6. The collaborative project must be designed to include between 5 and 20 doctoral candidates.
 7. Partner institutions must respect the principles of the European Charter and Code for Researchers¹.
 8. The application contains a detailed budget including:
 - a breakdown of the costs per year;
 - a breakdown of the various expenses covered by the partner institutions²;
 - a 50% guarantee of the partner institution's own funds made up of half real money and half virtual money in accordance with the requirements laid down by Swiss State Secretariat for Education, Research and Innovation (SERI)³.
-

¹ <http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/rights/europeanCharter>

² The expenses cover by the foreign Higher Education Institutions can not be taken into account as matching funds.

³ **Real money:** refers to the financial resources made available for the project by the Swiss UAS/UTE. This covers the funding for internal and external staff taking part in the project as well as any purchases made for the purpose of the project. The expenses referred to relate directly to the project.

Virtual money: represents the value of the existing infrastructure used and any services provided by the staff of the Swiss UAS/UTE (who collaborated on the project but were not remunerated within the framework of the project). It also refers to services provided by staff which were financed by national funding programmes (e.g. Swiss National Science Foundation SNSF).

Berne, 30.09.2016

Steering Committee TP3

Call for proposals: "Swiss Universities of Applied Sciences/Universities of Teacher Education and Foreign Higher Education Institutions Partnership"

-
9. The application specifies the regulations that govern the awarding of the doctoral degree.
 10. The application contains the signatures of the rectors/directors of the relevant partner institutions.
-

swissuniversities

Contact

Anne Crausaz Esseiva, Head of R&D swissuniversities:

anne.crausaz@swissuniversities.ch, tel. +41 31 335 07 36

Etat des lieux TP2 et TP3 : enquête

Bitte wählen Sie eine Sprache aus. / Veuillez s'il vous plaît choisir une langue.

Français

Deutsch

Seite 1

Un état des lieux des deux sous-projets "TP2 : Coopération entre HES/HEP et HEU" et "TP3: Coopération entre HES/HEP et hautes écoles étrangères" du programme P-1 "Programmes doctoraux et développement du 3e cycle (2017-2020)" est mené entre août 2018 et janvier 2019. Il vise à évaluer la pertinence des deux sous-projets, notamment dans l'optique de leur possible continuation durant la période 21-24. Le Comité de swissuniversities a nommé Dominique Arlettaz (TP2) – ancien recteur de l'Université de Lausanne et ancien président de la Chambre HEU – et Johannes Flury (TP3) – ancien recteur de la HEP des Grisons et ancien président de la COHEP – pour réaliser cet état des lieux.

Les responsables des différents projets sont invités à répondre à la présente enquête écrite jusqu'au 16 septembre 2018. Des entretiens entre les experts chargés de l'état des lieux et certains responsables de projet seront ensuite organisés en automne. Des entretiens avec certains doctorant-e-s seront également prévus à la même période.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse coopération et nous tenons à votre entière disposition pour toute information supplémentaire.

Tristan Flury
Coordinateur du Programme P-1
Tél.: +41 (0)31 335 07 66
tristan.flury@swissuniversities.ch

Informations pratiques

Aussi longtemps que vous n'avez pas cliqué sur « fertig » à la fin de l'enquête, vous avez la possibilité de revenir en arrière pour vérifier et modifier vos réponses.

Vous avez la possibilité d'interrompre l'enquête à tout moment et de reprendre là où vous vous étiez arrêté. Veuillez à cet effet prendre note du code apparaissant en haut à droite dans l'enquête.

Si vous renseignez votre adresse email à la fin de l'enquête, vous recevrez vos réponses automatiquement par email.

Seite 3

Informations concernant le projet

Nom du projet

TP2 ou TP3

Coordonnées de la personne répondant à l'enquête

Nom

Prénom

Fonction

Haute école

Email

N° de téléphone direct

Seite 4

Quel est l'objectif principal du projet?

Renforcement des compétences scientifiques au sein de la haute école, promotion de la relève au sein de la haute école, plus-value pour les doctorant-e-s eux-mêmes, ...

Seite 5

Combien de doctorant-e-s étaient-ils visés à l'origine par le projet ?

Commentaire

Seite 6

Etudiant-e-s s'étant porté-e-s candidat-e-s au programme doctoral / au projet

Comment les co-directions sont-elles ancrées institutionnellement? Sous quelle forme sont-elles organisées? Les directions des deux hautes écoles (ou des facultés concernées) sont-elles impliquées?

Comment les co-directions sont-elles pratiquement organisées ? Des rendez-vous réguliers entre les directeurs-trices de thèse et/ou entre les directeurs-trices de thèse et les doctorant-e-s sont-ils prévus ?

Les co-directeurs-trices de thèse le souhaitant bénéficient-ils/elles de possibilités de se former à la direction de thèse ?

Seite 9

Par rapport aux activités décrites dans la demande de projet et dans le reporting 2017, des adaptations ont-elles été entreprises? Si oui, dans quelle(s) direction(s) et pour quelles raisons ?

Quelles activités de recherche ont-elles été menées conjointement par les hautes écoles partenaires dans le cadre du projet ?

Par rapport à la demande de projet, des adaptations ont-elles été entreprises en ce qui concerne le plan de financement au-delà de 2020 ? Si oui, dans quelle(s) direction(s) et pour quelles raisons ?

Seite 10

Quelle est la nature et l'intensité de la collaboration entre les hautes écoles partenaires?

La collaboration dans le cadre du projet a-t-elle conduit au développement d'autres collaborations (à l'extérieur du projet) en matière de recherche entre les hautes écoles impliquées?

Comment les HES/HEP partenaires profitent-elles de ce projet ? Quelle est la plus-value de ce projet en matière de recherche pour les HES/HEP partenaires?

Quels sont les aspects de la collaboration qui fonctionnent bien ?

Quels sont les aspects de la collaboration qui fonctionnent moins bien ?

Quels sont les aspects du projet qui fonctionnent bien ?

Quels sont les aspects du projet qui fonctionnent moins bien ?

Que changeriez-vous au projet? Voyez-vous des possibilités d'amélioration?

Adresse email pour recevoir vos réponses automatiquement:

L'enquête est terminée. Merci beaucoup pour votre participation.

La fenêtre peut maintenant être fermée.